



Ministère de la Culture et de la Communication Direction de l'Architecture et du Patrimoine

Etude sur le financement par l'Etat de l'entretien et de la restauration des Monuments Historiques (1978 – 2008)

Octobre 2007

Plan

- **La saisie des données**
- **Evolution des articles**
- **Evolution du Patrimoine Monumental**
- **Effet Prix et effet euro**
- **PIB, budget de l'Etat et budget du ministère de la Culture**
- **Budget de la Culture et Monuments Historiques**
- **Présentation des résultats par titre, chapitre et articles :**
 - **Titre III, Article 35-20-20 (entretien)**
 - **Titre IV, Article 43-30-40 (subventions d'entretien)**
 - **Articles 35-20-20 et 43-30-40 (total entretien MH)**
 - **Titre V, Articles 56-20-20 / 56-20-50 / 56-20-60 (maîtrise d'ouvrage Etat)**
 - **Titre VI, Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions)**
 - **Evolution de l'ensemble des CP Monuments Historiques**
 - **Effet AP/CP : le 56-20 et le 66-20**
 - **Les lois de programme**
 - **Depuis la LOLF**
- **Quelques conclusions**

Objectifs, méthode et calendrier

- **L'objet de l'étude est de réunir le maximum de données chiffrées sur l'évolution des crédits du Ministère de la culture destinés à l'entretien et aux travaux sur des monuments historiques**
- **La période étudiée**
 - **concerne les années 1978 à 2005, dernière année avant la LOLF,**
 - **mais des résultats pour 2006-2008 sont néanmoins indiqués**
- **La méthode a principalement consisté**
 - **à identifier dans le budget du ministère les articles à saisir**
 - **puis à saisir les données et redresser les informations afin de les rendre cohérentes**
 - **enfin à les interpréter**
- **Les AP comme les CP ont été saisis sur l'ensemble des documents; toutefois, les analyses ont privilégié les CP : ouvertures de crédits annuels, ils sont plus proches des réalisations sans toutefois se confondre**
- **Une analyse particulière AP/CP est effectuée sur les chapitres pour lesquels on dispose des réalisations (56-20 et 66-20)**
- **L'étude a débuté en juin 2007 et s'est terminée en octobre 2007**

La saisie des données

- **De nombreuses données ont été saisies :**
 - **des données spécifiques aux Monuments Historiques**
 - **des données budgétaires par titre et chapitre permettant de relativiser l'évolution des crédits MH dans l'ensemble du budget de la culture**
 - **des données de cadrage plus général : PIB, inflation, dépenses civiles de fonctionnement et en capital de l'Etat, données principales du budget de la Culture,...**
- **Les données spécifiques aux MH et à la Culture ont principalement été recueillies :**
 - **dans les Projets de Loi de Finances (PLF), les « Bleus », de 1977 à 2005,**
 - **dans les Budgets votés, les « Verts », de 1977 à 2005,**
 - **dans les Projets Annuels de Performance (PAP), de 2006 à 2008,**
 - **dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) de 2006.**
- **Certains de ces documents étaient manquants : le PLF et le budget voté de l'année 1985, le budget voté de 1997 et le PLF de 1998 ; ils ont été récupérés aux archives de l'Assemblée Nationale.**
- **D'autres documents ont permis de compléter, d'affiner ou d'explicitier ces données, comme les Lois de programme relative au Patrimoine monumental, le rapport Labrusse¹, ou encore des tableaux de synthèse transmis par la DAPA .**
- **Enfin, des réunions d'étape et plusieurs entretiens (avec M. Clément, Mme Maréchal, M. Bamberger, M. Ducluzeau, Mme Elm'Selmi, Mme Chaudesaigues) ont ponctué l'avancée de l'étude.**

¹ *Rapport sur la consommation des crédits d'investissement alloués au Ministère de la culture et de la communication, février 2002*

Le choix des données

- Les crédits MH sont répartis sur plusieurs articles, présents dans différents chapitres, eux-mêmes inscrits dans différents titres. Aussi, en accord avec la DAPA, il a été convenu de retenir les comptes suivants présents dans les dernières années avant la LOLF, donc jusqu'à 2005 inclus :

	Titre III Moyens des services
35-20	Travaux d'entretien
35-20-20	<i>Patrimoine monumental et bâtiments affectés DAPA ou autres ministères</i>
	Titre IV Interventions publiques
43-30	Action éducative et culturelle
43-30-40	<i>Entretien des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat</i>
	Titre V Investissements exécutés par l'Etat
56-20	Patrimoine monumental
56-20-20	<i>Opérations déconcentrées</i>
56-20-50	<i>Monuments historiques appartenant à l'Etat</i>
56-20-60	<i>Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat</i>
	Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat
66-20	Patrimoine monumental
66-20-60	<i>Opérations déconcentrées</i>
66-20-90	<i>Autres opérations d'intérêt national</i>

- En remontant dans la période, certains comptes disparaissent, ou sont présents sous d'autres dénomination
- Il a donc été nécessaire d'opérer des reconstitutions ou des consolidations de crédits.
- Pour les années LOLF (2006-2008), le changement de périmètre MH ne rend pas toujours possible l'identification des articles précédemment suivis. Le traitement est donc plus global.

Les monuments historique englobent progressivement l'ensemble des budgets d'investissement civil

■ Remarque 1

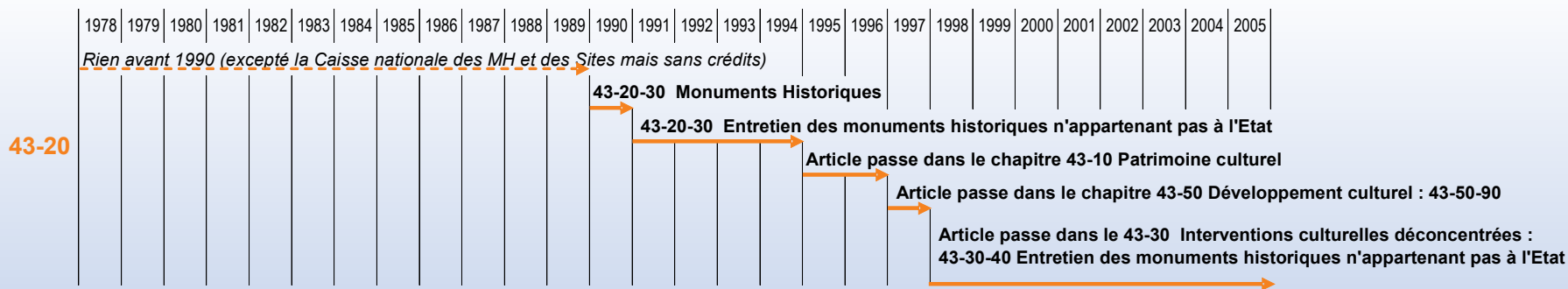
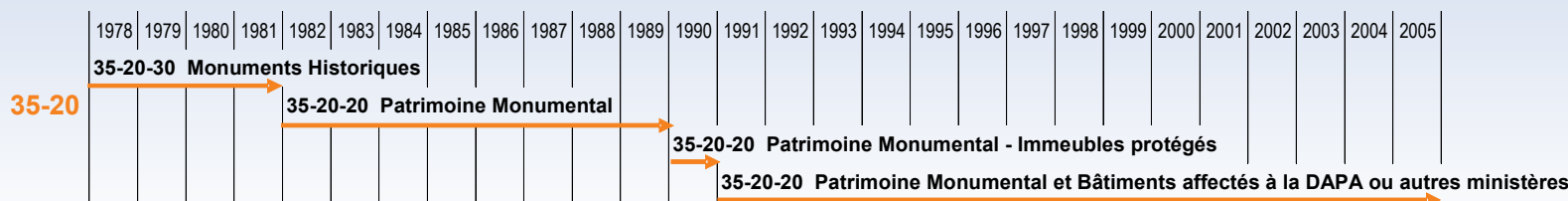
- L'évolution des nomenclatures comptables n'est pas la seule source de perturbation
- À l'origine, les crédits étaient répartis entre les monument historiques et les « bâtiments civils », bâtiments appartenant au ministère de la Culture mais dont l'utilisation relevait d'autres directions comme la Comédie-Française, relevant de la direction du Théâtre
- Les tests ont montré qu'environ 10 à 15% de CP supplémentaires auraient pu être pris en compte, diminuant progressivement au cours de la période 1978-1990 (l'article 35-20 intégrait les bâtiments civils dès 1981, le 43-30 n'existe qu'à partir de 1990, seuls les articles 56-20 et 66-20 sont partiellement concernés)

■ Remarque 2

- La période d'étude est particulièrement centrée sur 1978-2005 qui correspond à la présentation selon l'ordonnance de 1959
- Ce n'est que sur cette période que des suivis AP-CP sont possibles, notamment sur 1991- 2005
- Les données de 2006-2008 ont fait l'objet d'un traitement permettant de raisonner dans un champ MH cohérent

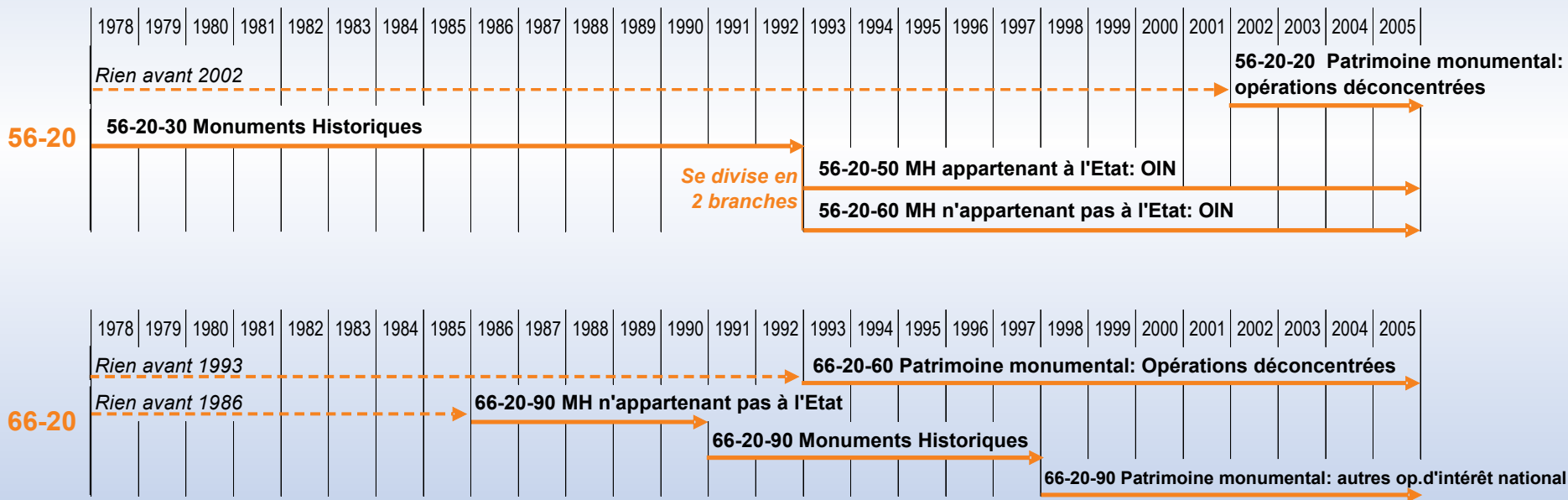
Evolution de la nomenclature des articles MH des titres III et IV (entretien)

- Pour les articles d'entretien, outre des changements de dénomination, l'apparition des dépenses d'entretien pour les monuments historiques n'appartenant pas à l'État ne remonte qu'à 1990



Evolution de la nomenclature des articles des titres V et VI (investissements)

- Les dépenses de travaux sur les monuments historiques connaissent un éclatement en 1993 avec une distinction entre MH appartenant à l'Etat et ceux n'appartenant pas à l'Etat
- Puis apparaissent en 2002 les opérations déconcentrées qui rassemblent aussi bien des MH appartenant à l'Etat que ceux n'appartenant pas à l'Etat
- Les dépenses d'intervention en travaux (titre VI) n'apparaissent qu'en 1986 et en 1993 pour les opérations déconcentrées

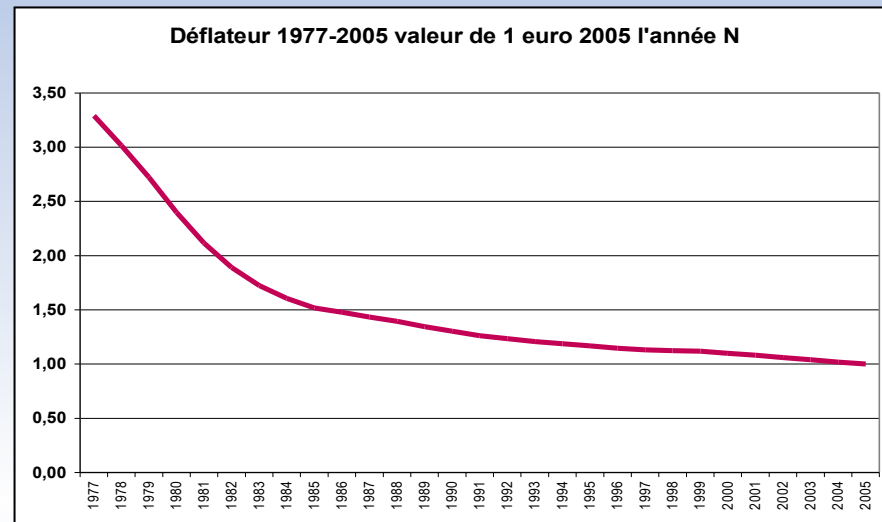
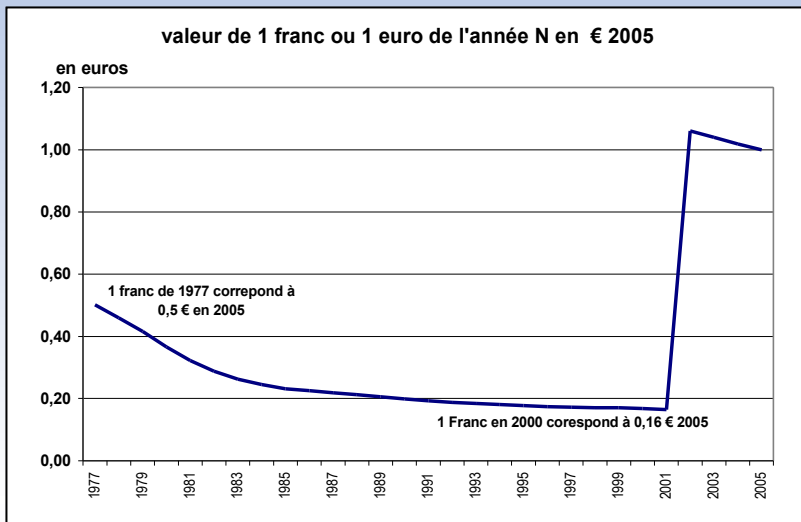


Evolution de l'agrégat « Patrimoine monumental »

- La présentation en actions (avant 1995) ou en agrégats du budget de la culture donne une vision plus stratégique des dépenses
- Avant 1995, le patrimoine monumental (action 02) était distingué des autres composantes du patrimoine (actions 01 et 03)
- Après 1995, il est fondu avec le patrimoine écrit et documentaire d'une part et celui muséographique et arts plastiques d'autre part
- La LOLF le distinguera de nouveau en l'associant néanmoins au patrimoine archéologique

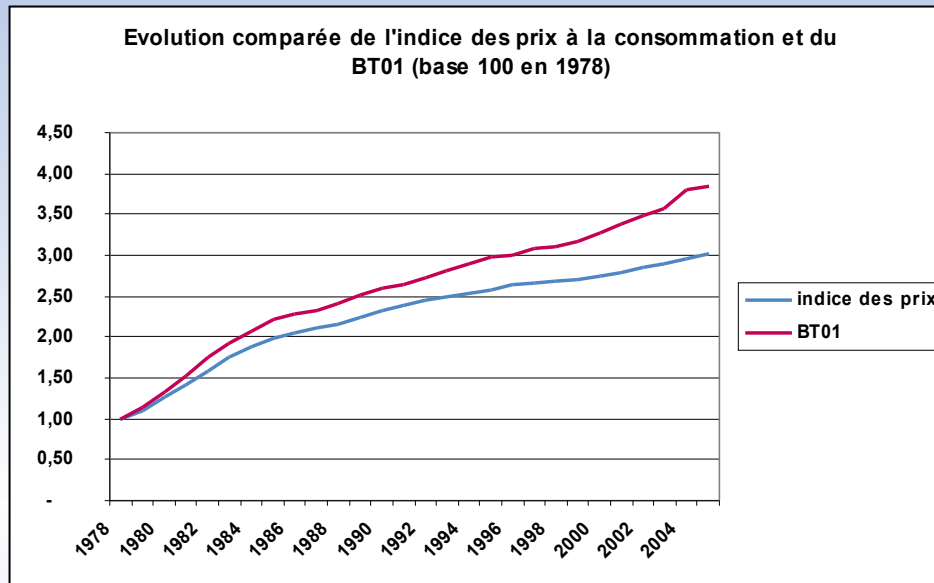
		1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994													1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005										
		ACTIONS													AGREGATS										
		8 actions :						7 actions :							5 agrégats :					4 agrégats :					
MINISTÈRE DE LA CULTURE	01 Patrimoine écrit et docum.							01 Patrimoine écrit et docum.																	
	02 Patrimoine monumental							02 Patrimoine monumental							01 Patrimoine					11 Patrimoine					
	03 Patrimoine muséographique et arts plastiques							03 Patrimoine muséographique et arts plastiques																	
	04 Spectacles							04 Spectacles							02 Spectacles					12 Développement culturel et formation					
	05 Enseignements							05 Développement culturel							03 Développement culturel et formation					13 Enseignements spécialisés					
	06 Actions de recherche							06 Actions de soutien							04 Actions de soutien					14 Moyens budgétaires non ventilés par actions					
	07 Recherche							07 Recherche							05 Recherche										
	08 FIV et CNAC G. Pompidou																								

Effet prix et effet euro, l'indice des prix à la consommation



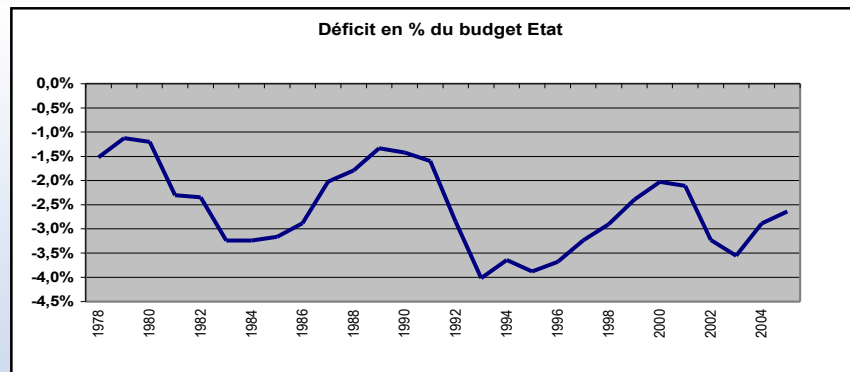
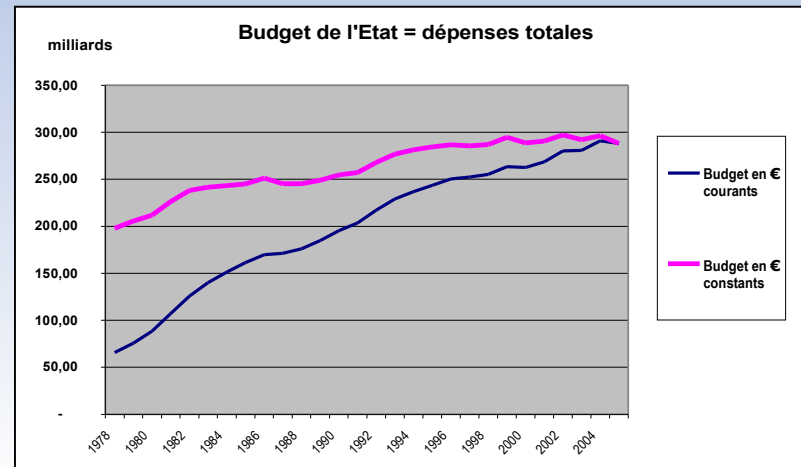
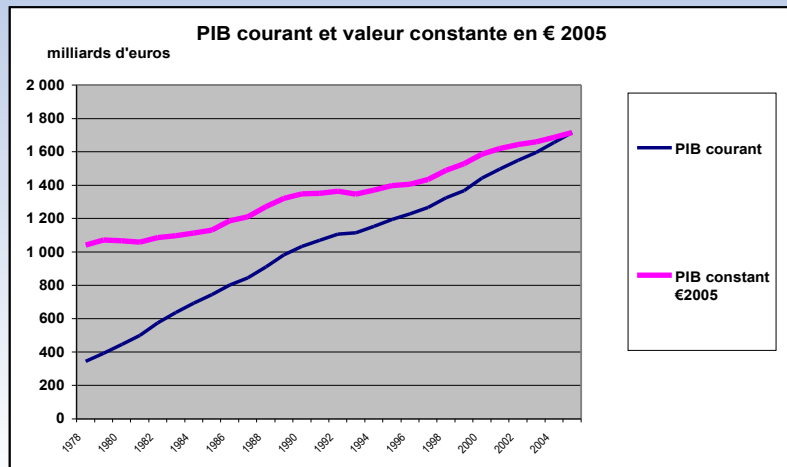
- Sur un pas de temps long, l'inflation est importante; une comparaison des données sur la période d'étude nécessite donc de redresser les données afin de les rendre cohérentes
- Très naturellement, le choix s'est porté sur l'expression des données en euros 2005 constants
- A partir de l'indice des prix à la consommation, la valeur des dépenses 2005 est :
 - 3 fois plus faible qu'en début de période
 - 2 fois plus faible qu'en 1980
- La combinaison inflation/euro donne une impression différente du même processus, mais en réalité elle est identique :
 - 1 FF 1977 = 0,5€ soit 3,27 FF
- Une distinction sera donc faite dans la présentation des résultats entre € courants et € constants (année de référence: 2005)

Effet prix et effet euro, l'indice BT01



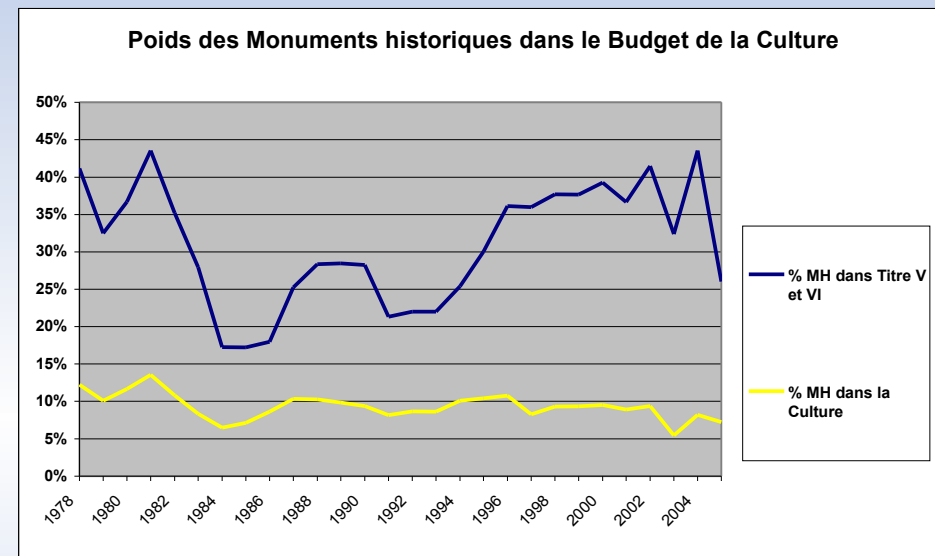
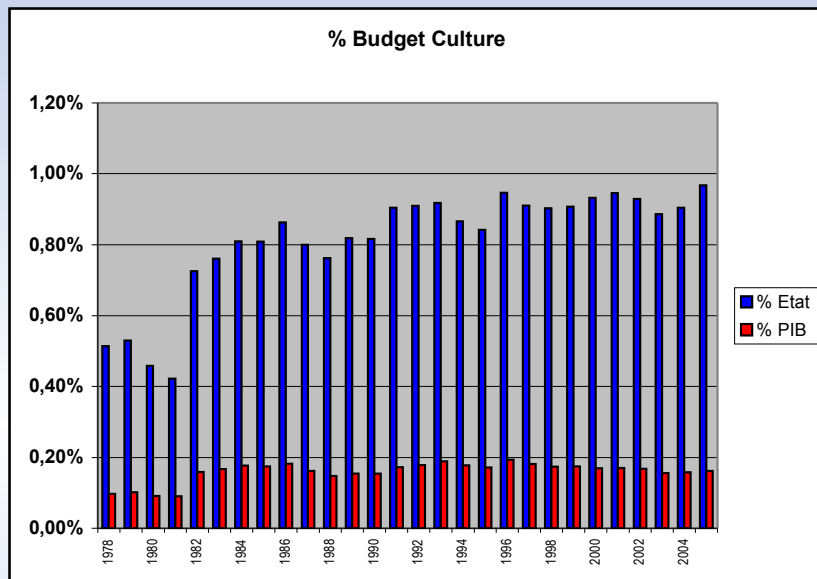
- Un autre indice pertinent est le BT01, référence officielle de révision des prix de construction qui mesure l'évolution du coût des facteurs de production dans le bâtiment.
- Le graphique ci-dessus met en rapport les deux indices et montre, en prenant 1978 comme base 100, que l'indice BT01 accentue l'inflation :
 - les prix ont été multipliés par 3 en 27 ans
 - les coûts de construction ont été multipliés par 4
- Le BT01 est utilisé dans l'étude comme élément comparatif (avec l'indice des prix) du total des crédits MH

PIB, budget de l'Etat et budget de la Culture



- Le PIB a progressé en volume de 64% sur la période 1978-2005
- Les dépenses totales du budget de l'Etat ont quant à elles augmenté de 46%
- Mais le déficit du budget de l'État est passé de 1,5% du PIB à 3%

Budget de la Culture et Monuments Historiques



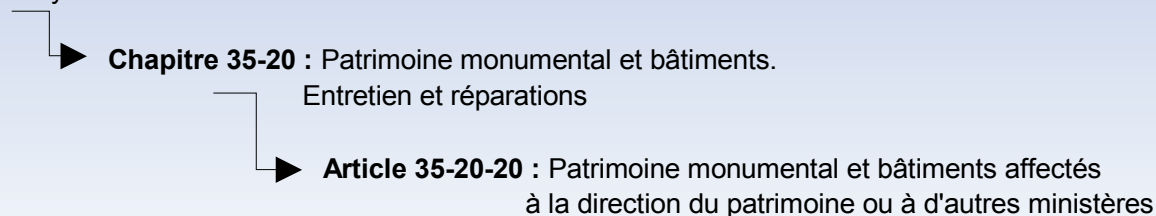
- Le budget de la Culture s'est rapproché de 1% du budget de l'Etat et représente un peu moins de 0,2% du PIB
- Les Monuments Historiques représentent :
 - de 7 à 11% du budget de la culture
 - mais en matière d'investissement, de 25 à 40% du budget des titres V et VI

Présentation des résultats par titre, chapitre et articles

TITRE III – Article 35-20-20 (entretien en maîtrise d’ouvrage Etat)

□ Situation actuelle dans la nomenclature

Titre III : Moyens des services



□ En millions d’euros constants*

	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Total III	1 046	1 219	1 191	1 218	1 252	1 266	1 304	1 322	1 362	1 417	1 466
Total III	1 048	1 215	1 191	1 218	1 252	1 266	1 304	1 322	1 362	1 417	1 466
Patrimoine	28	307	293	311	287	288	289	289	351	376	390
Patrimoine	-	-	-	-	-	288	289	289	351	376	390
Chapitre 35-20	22	15	13	13	13	14	14	15	25	25	24
Chapitre 35-20	22	15	13	13	13	14	14	15	25	25	24
35-20-20	15	11	11	11	11	11	11	11	20	19	18
35-20-20	15	11	11	11	11	11	11	11	20	19	18

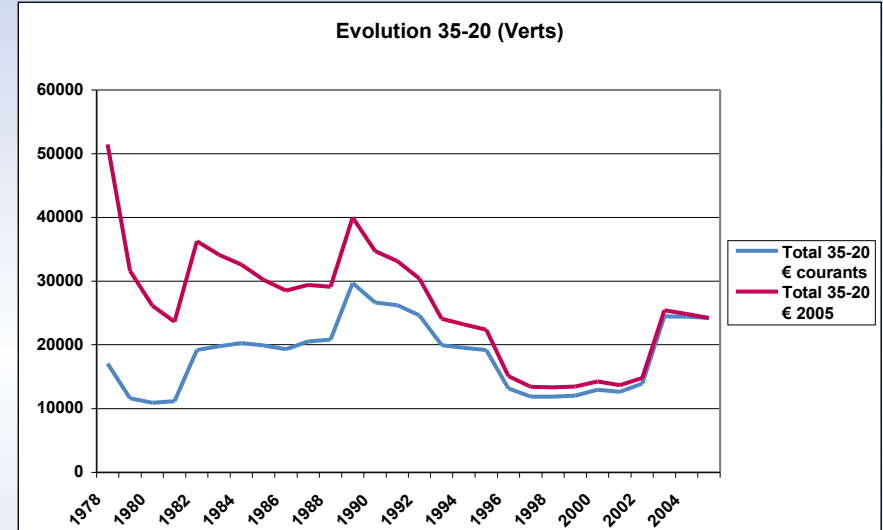
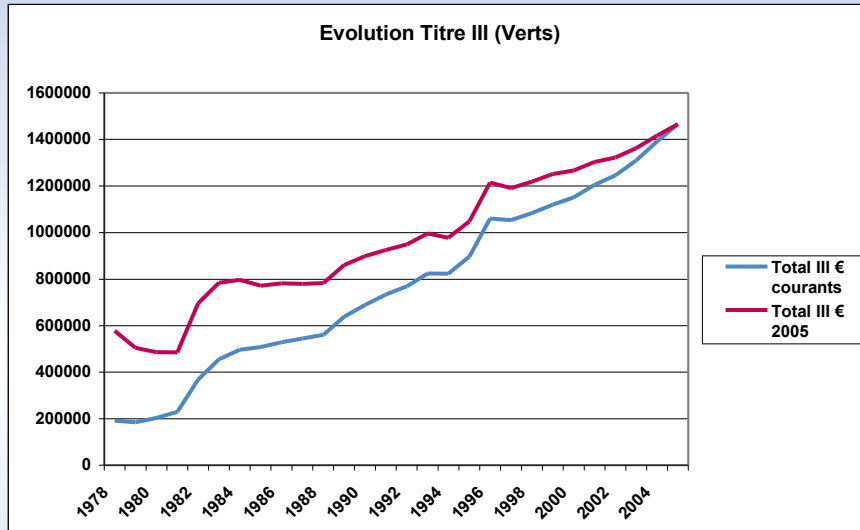
□ Données PLF

■ Données Budget voté

* euros 2005, déflaté indice des prix

TITRE III – Article 35-20-20 (entretien en maîtrise d’ouvrage Etat)

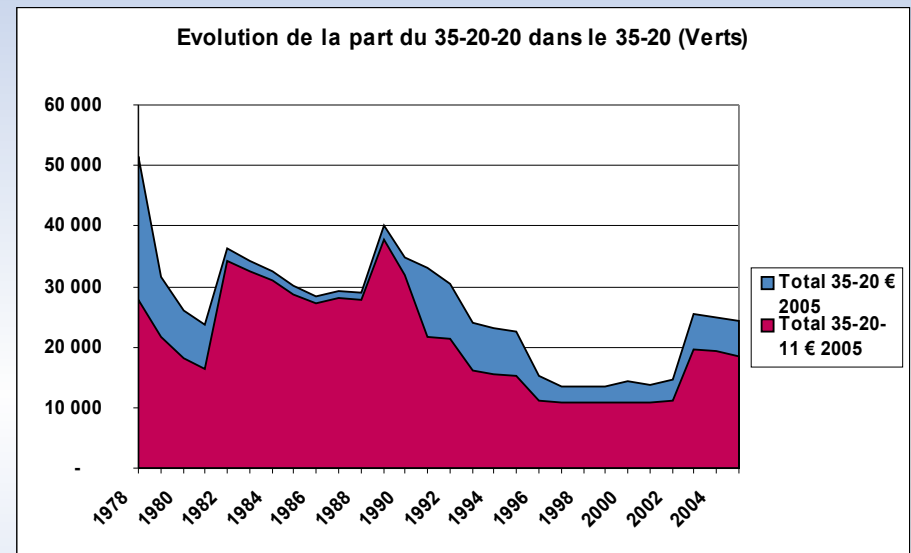
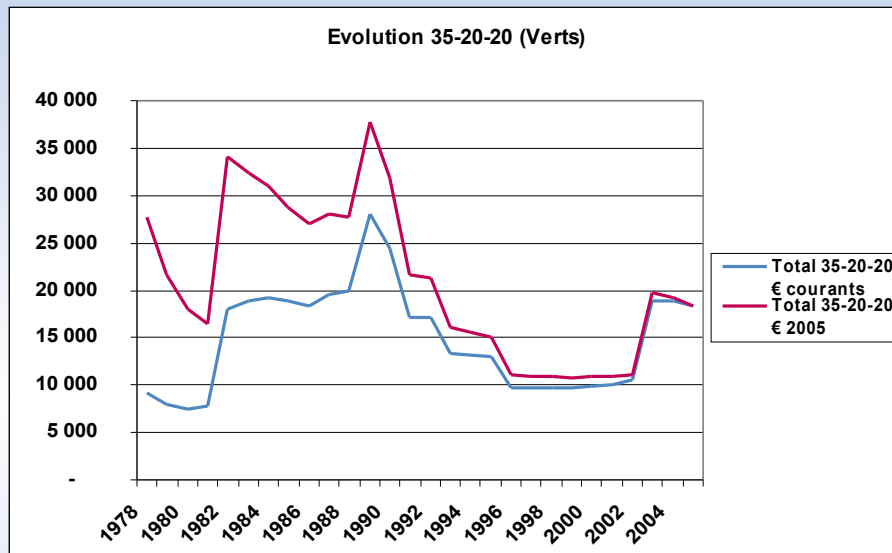
□ Evolutions comparées du titre et du chapitre



- Le Titre III évolue fortement, ses crédits passant en € constants de 600 M€ à près de 1 500 M€ sur la période
- Le chapitre 35-20 voit ses crédits pratiquement divisés par 3 sur la période (en € constants)
- Dans un Titre III en extension, le chapitre 35-20 stagne en € courants et baisse en € constants

TITRE III – Article 35-20-20 (entretien en maîtrise d'ouvrage Etat)

□ Evolutions comparées du chapitre 35-20 et de l'article 35-20-20



- L'évolution de l'article 35-20-20 en € courants est trompeuse : si elle indique que les crédits ont doublé sur l'ensemble de la période passant de 10 M€ à 20 M€, celle en € constants montre qu'à contrario les crédits sont passés de 27 M€ à 18 M€ entre 1978 et 2005
- Les évolutions en € constants du chapitre et de l'article sont similaires et l'article représente suivant les années entre 65 et 95% du chapitre
- La baisse des crédits (en € constants) du chapitre et de l'article à partir de 1990 est liée à la création conjointe du 43-20, donc à un transfert de crédits

TITRE IV – Article 43-30-40 (subventions d'entretien)

□ Situation actuelle dans la nomenclature

Titre IV : Interventions publiques

▶ **Chapitre 43-30** : Interventions culturelles déconcentrées

▶ **Article 43-30-40** : Entretien des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat

□ En millions d'euros constants*

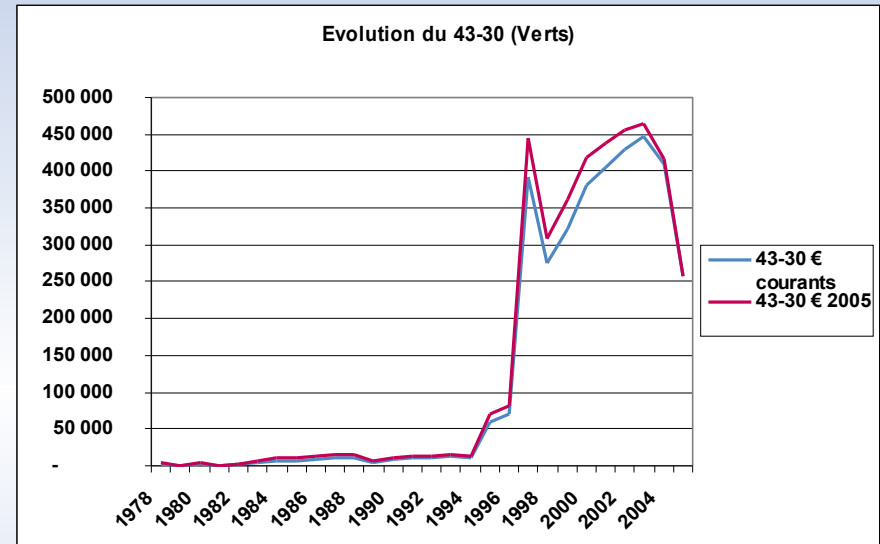
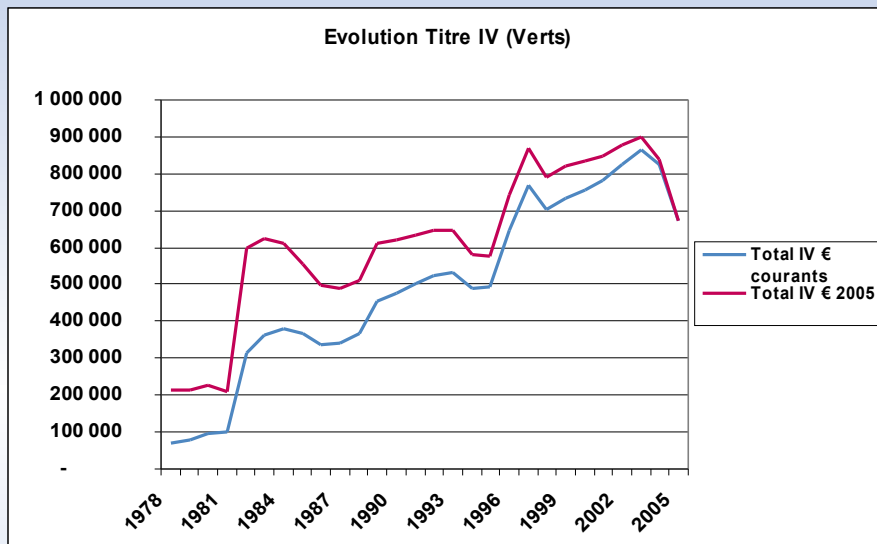
	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Total IV	569	741	866	786	816	827	839	871	895	832	665
Total IV	578	741	870	791	820	832	846	877	900	839	671
Patrimoine	14	91	251	285	298	298	303	312	327	314	292
Patrimoine	-	-	-	-	-	288	303	313	328	315	293
Chapitre 43-30	69	81	441	304	360	418	438	455	464	417	257
Chapitre 43-30	70	82	445	309	361	419	438	455	465	417	257
43-30-40	-	9	9	10	12	12	11	12	14	14	13
43-30-40	5	9	9	10	12	12	11	12	14	14	13

* euros 2005, déflaté indice des prix

□ Données PLF
■ Données Budget voté

TITRE IV – Article 43-30-40 (subventions d'entretien)

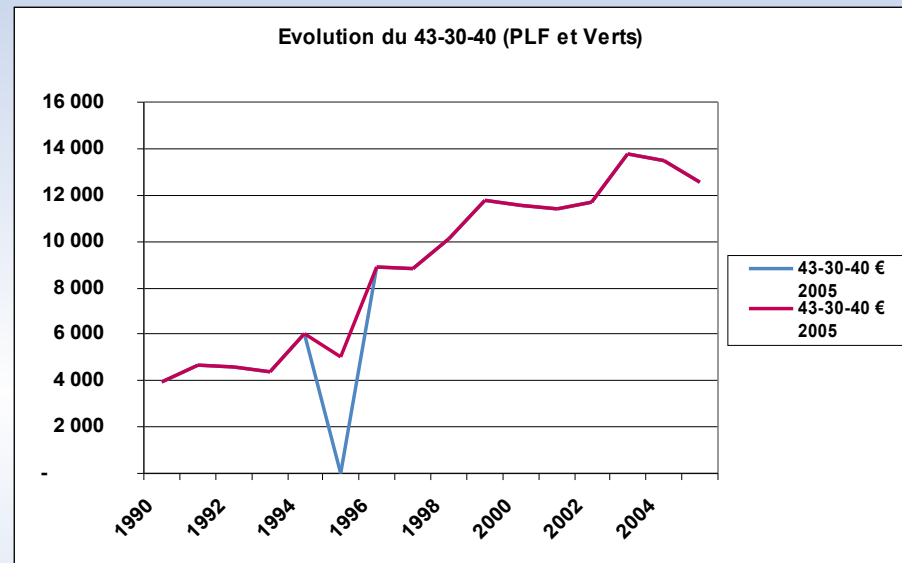
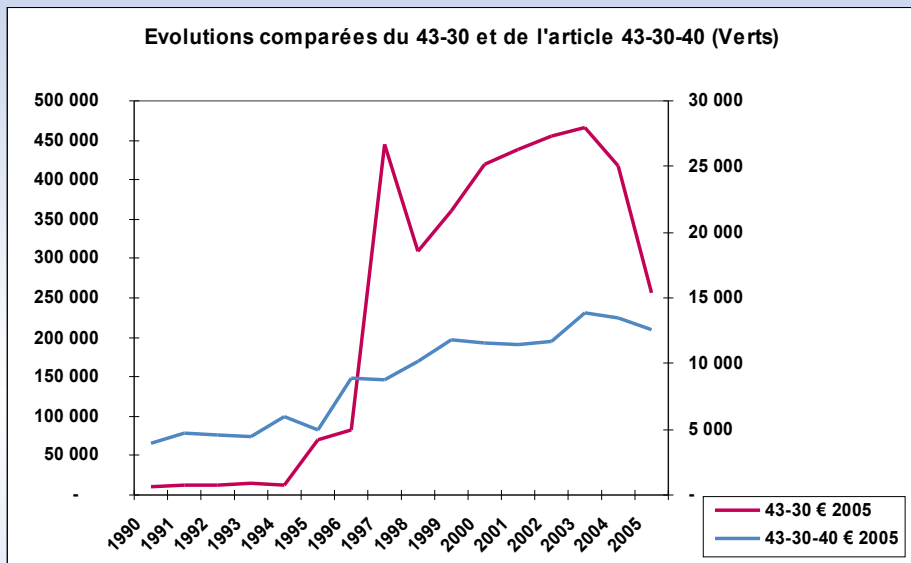
□ Evolutions comparées du titre et du chapitre



- Le Titre IV s'accroît considérablement, ses crédits en € constants quadruplant entre 1978 et 2003 pour finalement s'établir à un peu moins de 700 M€ en 2005
- Les crédits du chapitre 43-30 ne se sont pas élevés jusqu'en 1997, date à laquelle ils se sont multipliés environ par 5 pour finalement retomber à environ 250 M€ en 2005
- Ces évolutions brutales s'expliquent évidemment par les modifications de la nomenclature comptable mais les MH sont peu concernés comme le montre la page suivante

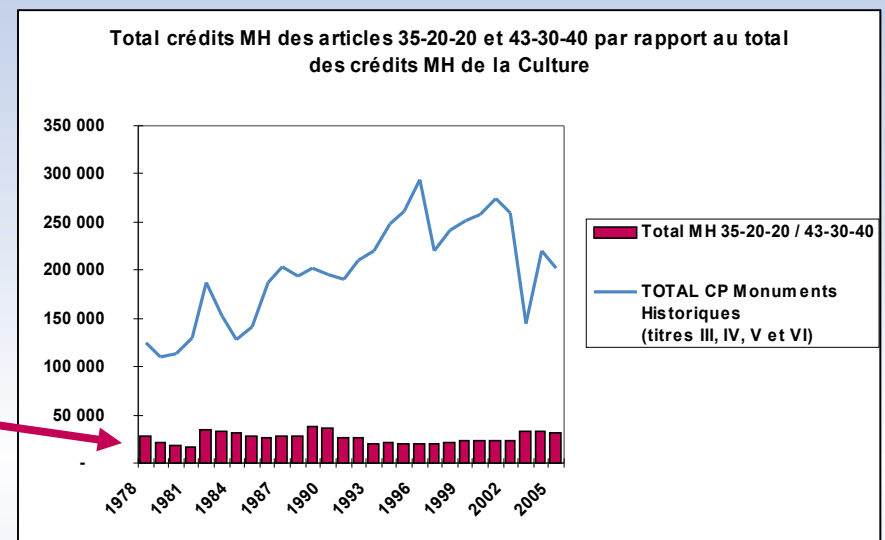
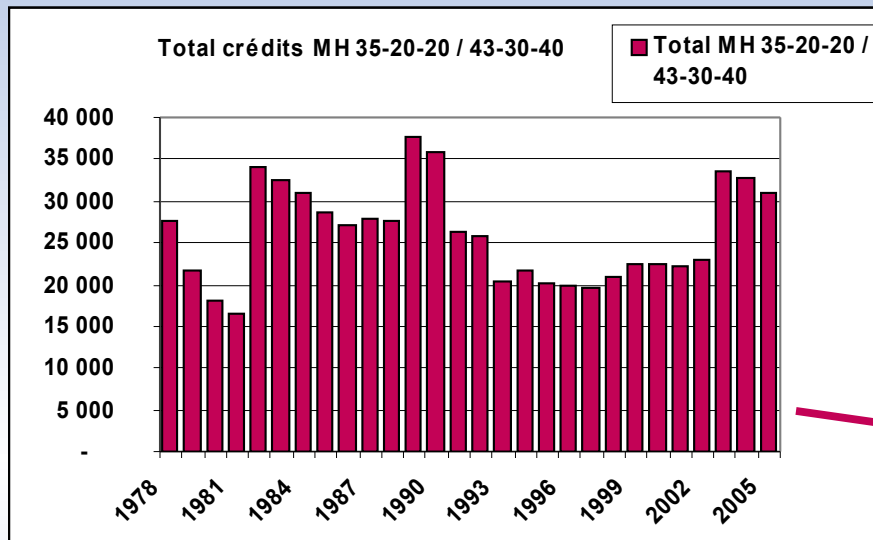
TITRE IV – Article 43-30-40 (subventions d’entretien)

□ Evolutions comparées du chapitre 43-30 et de l’article 43-30-40



- Contrairement au chapitre dont il dépend, l’article 43-30-40 poursuit une progression cohérente tout au long de la période
- La comparaison pour l’article entre les bleus et les verts montre un « rattrapage » très significatif, fait assez rare, entre le projet de LFI et le vote définitif en 1995
- Les crédits de l’article sont multipliés par 3 entre 1990 et 2005, et sont en partie liés au transfert de crédits en provenance du 35-20-20

Articles 35-20-20 et 43-30-40 (total entretien MH)

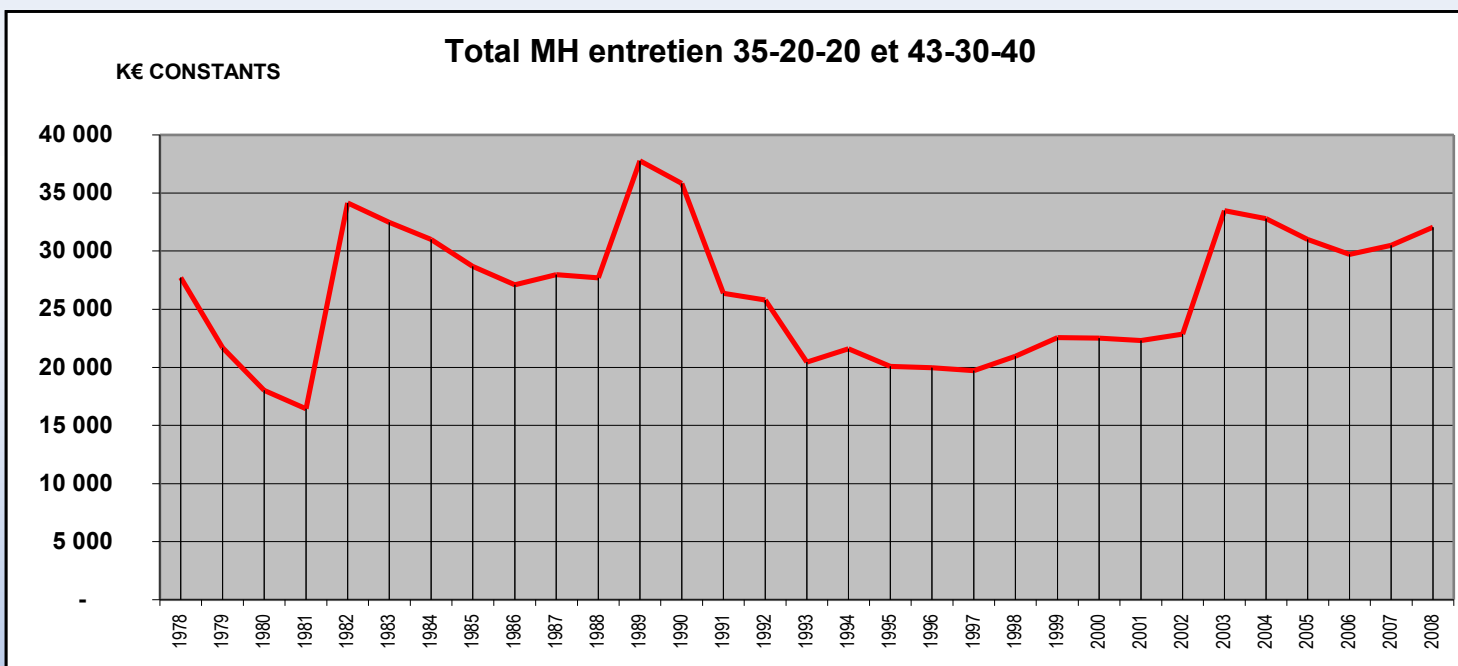


- Le graphique de gauche présente le total des crédits MH des articles 35-20-20 et 43-30-40, soit l'ensemble des crédits d'entretien (fonctionnement) : l'évolution est assez chaotique, présentant des cycles où les crédits augmentent fortement puis diminuent
- La période 1993-2002 est plus stable
- Les écarts vont du simple au double, mais les crédits ne sont pas très élevés dans l'ensemble des MH
- Ce même graphique est repris à droite mais au regard (courbe bleue) de l'ensemble des crédits MH du budget (y compris investissements) : on remarque que les crédits de fonctionnement ne représentent qu'une part mineure des crédits MH. Ce sont donc les crédits investissement qui concentrent la majorité des crédits MH.

Évolution récente des crédits d'entretien MH

- les dernières données indiquent que les crédits d'entretien des anciens titre III et IV sont stables entre 30 et 33 M €

K€ 2005	2003	2004	2005	2006	2007	2008
35-20-20	19 688	19 271	18 424	17 070	17 880	18 790
43-30-40	13 796	13 505	12 566	12 630	12 630	13 260
Total	33 484	32 776	30 990	29 700	30 510	32 050



TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissements en maîtrise d’ouvrage Etat)

□ Situation actuelle dans la nomenclature

Titre V : Investissements exécutés par l'Etat

▶ **Chapitre 56-20** : Patrimoine monumental

▶ **Article 56-20-20** : Patrimoine monumental : opérations déconcentrées

▶ **Article 56-20-50** : Monuments historiques appartenant à l'Etat : OIN

▶ **Article 56-20-60** : Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat : OIN

** OIN : Opération d'Intérêt national*

TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissements en maîtrise d'ouvrage Etat)

□ En millions d'euros constants*

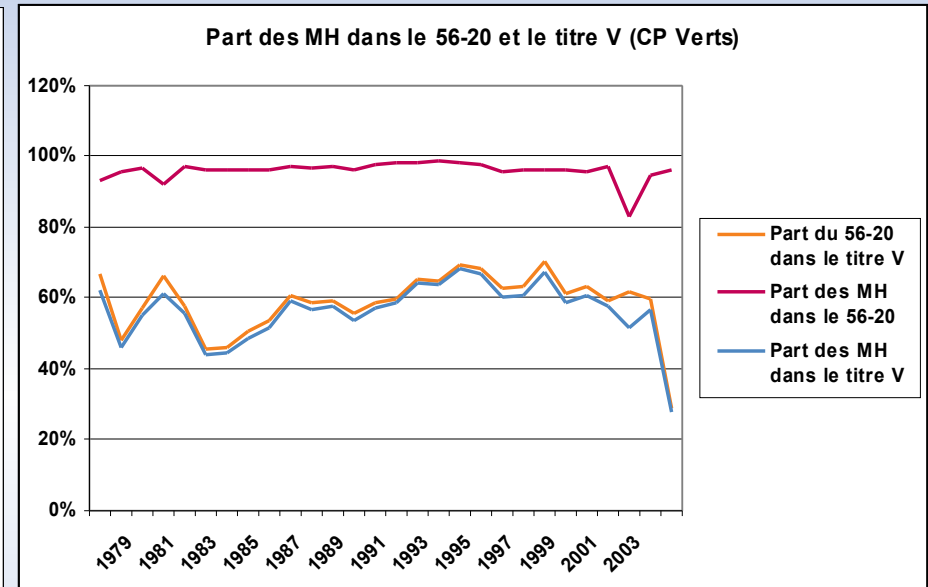
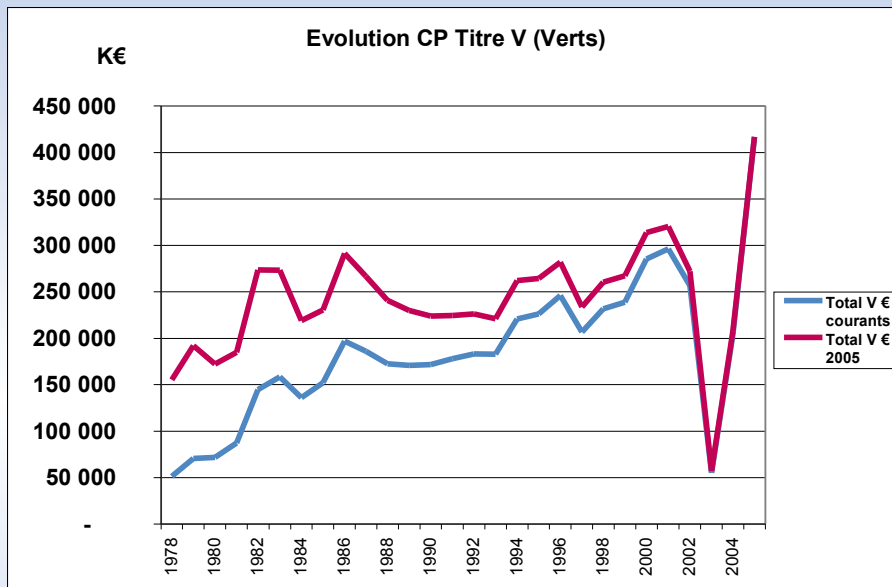
	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
AP Total V	267	314	282	246	335	339	304	310	302	271	404
Total V	268	311	295	246	335	339	304	310	302	271	404
CP Total V	263	283	234	260	267	314	320	272	59	208	417
Total V	264	282	234	260	267	314	320	272	57	208	417
CP Patrimoine	201	245	195	222	222	224	233	190	41	139	201
Patrimoine	-	-	-	-	-	224	233	190	40	139	201
AP Chapitre 56-20	182	199	132	183	222	201	199	208	191	169	131
Chapitre 56-20	184	197	144	183	222	201	199	208	191	169	131
CP Chapitre 56-20	183	194	144	164	187	192	202	162	35	124	120
Chapitre 56-20	184	193	147	164	187	192	202	162	35	124	120
AP 56-20-20	-	-	-	-	-	-	-	99	94	79	51
56-20-20	-	-	-	-	-	-	-	99	94	79	51
CP 56-20-20	-	-	-	-	-	-	-	60	19	41	67
56-20-20	-	-	-	-	-	-	-	60	19	41	67
AP 56-20-50	109	119	79	111	150	128	126	93	82	72	65
56-20-50	109	119	85	111	150	128	126	93	82	72	65
CP 56-20-50	101	116	81	99	121	123	131	87	8	66	40
56-20-50	101	116	83	99	121	123	131	87	8	66	40
AP 56-20-60	69	71	47	65	65	64	64	10	7	11	9
56-20-60	70	71	52	65	65	64	64	10	7	11	9
CP 56-20-60	79	73	57	59	60	62	63	10	3	11	8
56-20-60	81	73	58	59	60	62	63	10	3	11	8

* euros 2005, déflaté indice des prix

□ Données PLF
■ Données Budget voté

TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissement MH maîtrise d’ouvrage Etat)

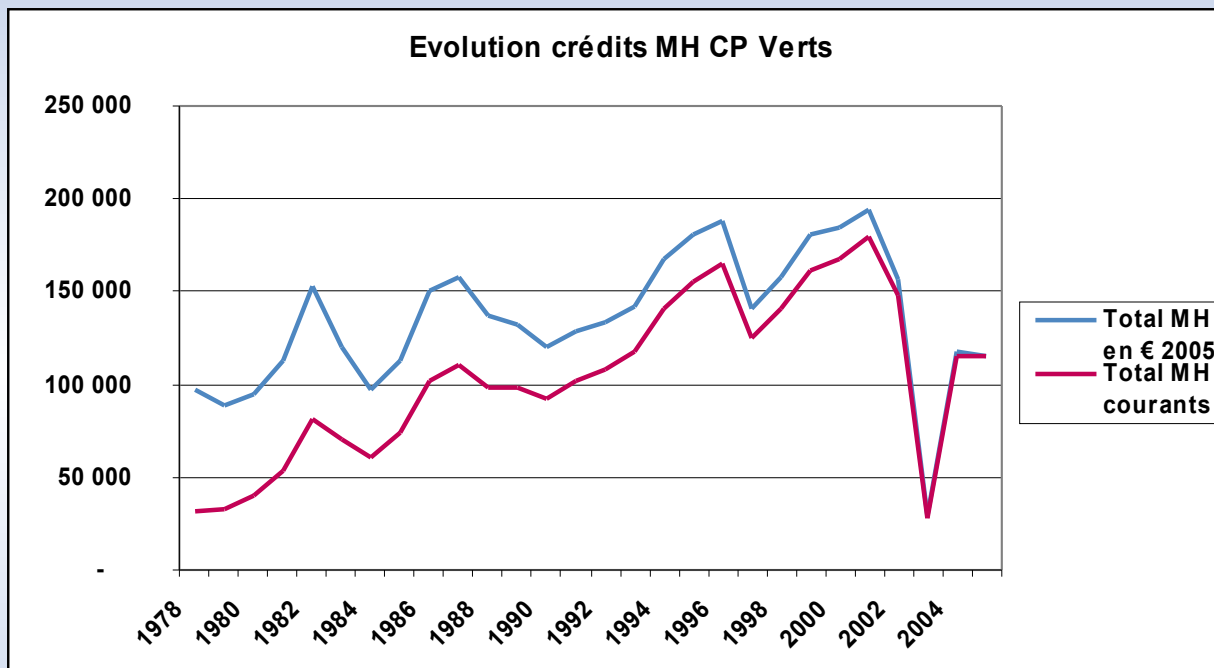
Titre V et monuments historiques



- S’il progresse, le Titre V évolue néanmoins de manière erratique (en CP) tout au long de la période ; il culmine en 2001, s’écroule en 2003 puis reprend sa trajectoire en 2004
- La chute spectaculaire de 2003 s’explique par l’accumulation de reports de crédits des années précédentes: ils ont semblés suffisants et peu de CP ont été demandés pour cette année là
- En 2002, les crédits avaient plus que doublé depuis 1978; en 2005, ils atteignent 420M€
- Les MH (3 articles concernés) représentent quasiment la totalité du chapitre 56-20 et environ 60% du titre V

TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissement MH maîtrise d'ouvrage Etat)

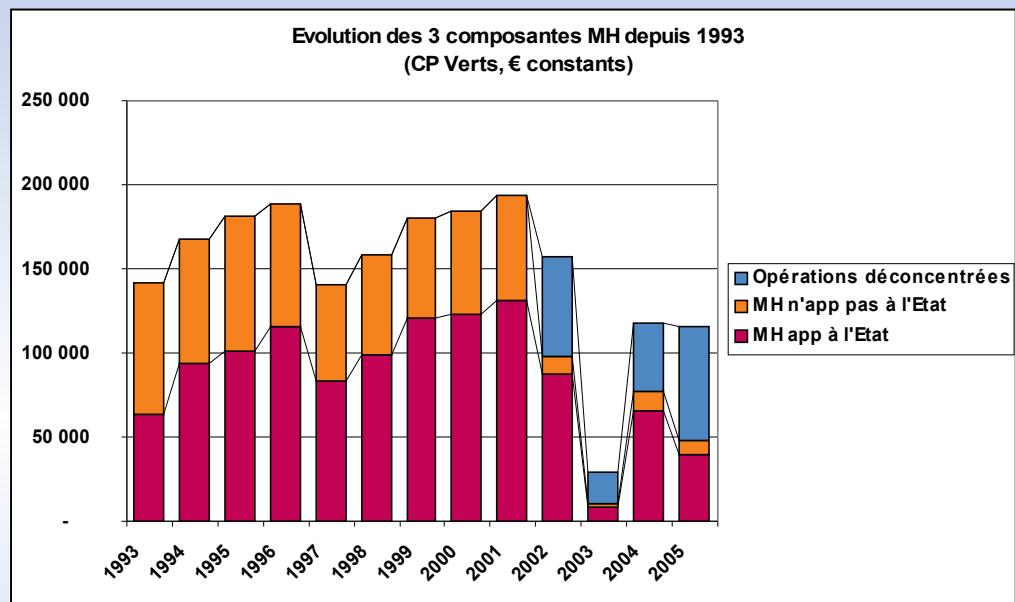
□ Les Monuments historiques (crédits reconstitués)



- En valeurs constantes, les crédits consolidés MH ont doublé jusqu'en 2001
- Ils ont connu des cycles, plus accentués en € constants qu'en valeurs courantes
- La chute de 2003 est donc exceptionnelle

TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissement MH maîtrise d'ouvrage Etat)

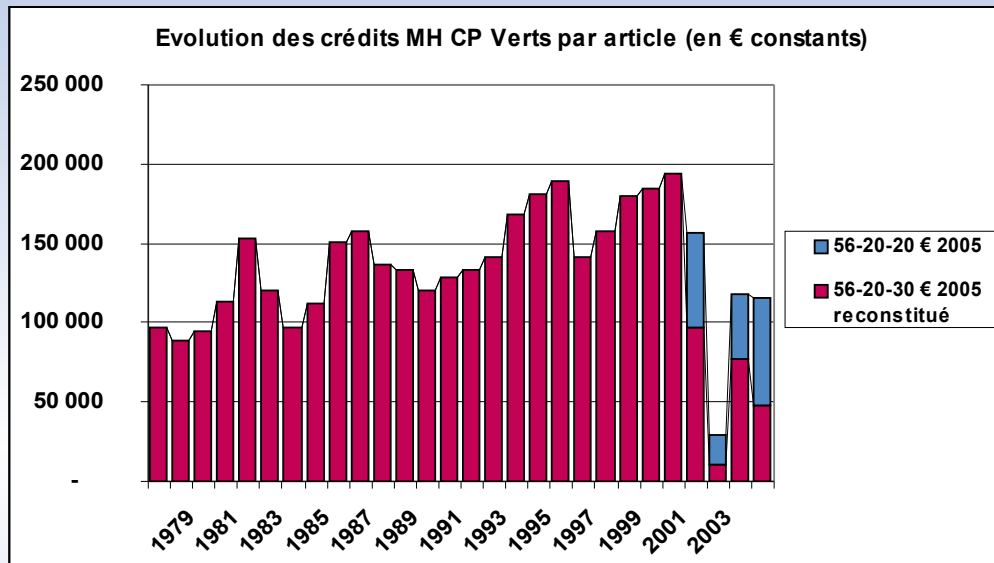
- Les Monuments historiques : évolution des 3 composantes des investissements en maîtrise d'ouvrage Etat depuis 1993 (la distinction entre MH appartenant et n'appartenant pas à l'Etat date de cette année là)



- Les crédits des MH n'appartenant pas à l'Etat (hors opérations déconcentrées) connaissent une stabilité jusqu'en 2002 où ils chutent brusquement
- En réalité, la plupart de ces crédits ont été cette année-là affectés à l'article 56-20-20, celui des opérations déconcentrées; il s'agit donc d'un simple transfert (tout comme, dans une moindre mesure, pour les monuments historiques appartenant à l'Etat)
- Néanmoins, au total, les crédits MH du 56-20 sont à leur plus bas niveau en 2005...
- ...mise à part l'année 2003, « hors norme »

TITRE V – Articles 56-20-20, 56-20-50 et 56-20-60 (investissement MH maîtrise d’ouvrage Etat)

- Les Monuments historiques sur l’ensemble de la période sans distinction entre les MH appartenants ou n’appartenants pas à l’Etat



- Sans distinction cette fois-ci entre MH appartenant et n’appartenant pas à l’Etat, on peut reconstituer la série depuis 1978
- Rappel : les OIN (opérations d’intérêt national), monuments appartenant (56-20-50) et n’appartenant pas à l’Etat (56-20-60), n’existent que depuis 1993; ils étaient contenus dans l’ex 56-20-30, « Monuments historiques ». La série présentée ici a donc été reconstituée
- A partir de 2002, une partie des dépenses passe en opérations déconcentrées (56-20-20); elle devient prépondérante en 2005
- Mais au total, après la chute de 2003, le niveau reste en-deçà de celui des 20 dernières années
- En valeurs constantes, on revient quasiment au niveau de 1985

TITRE VI – Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions d'investissement)

□ Situation actuelle dans la nomenclature

Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat

▶ **Chapitre 66-20** : Patrimoine monumental

▶ **Article 66-20-60** : Patrimoine monumental : opérations déconcentrées

▶ **Article 66-20-90** : Patrimoine monumental : autres OIN

TITRE VI – Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions d'investissement MH)

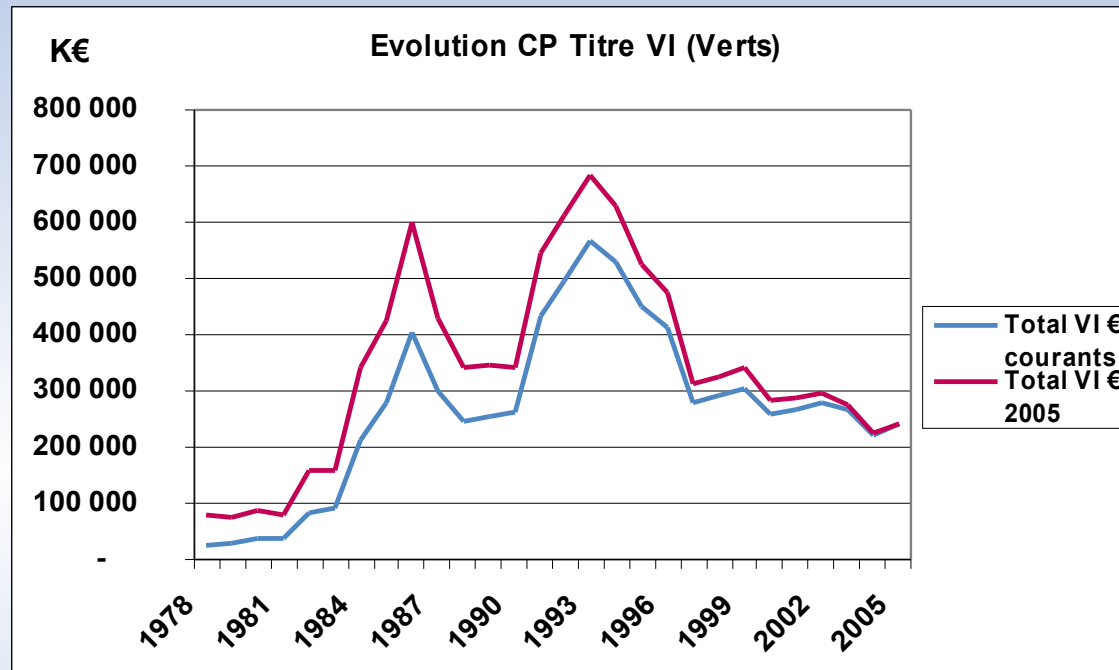
Les données en millions d'euros constants*

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
AP	Total VI	390	364	233	387	265	281	346	292	285	307	272
	Total VI	398	363	237	388	268	283	347	293	288	307	272
CP	Total VI	517	472	310	324	337	282	286	296	274	223	240
	Total VI	524	475	314	326	340	284	288	297	277	223	240
CP	Patrimoine	66	300	206	147	146	142	156	153	133	121	118
	Patrimoine	-	-	-	-	-	143	158	154	136	121	118
AP	Chapitre 66-20	93	92	59	99	66	85	87	78	81	88	88
	Chapitre 66-20	99	93	61	100	67	86	88	79	83	88	89
CP	Chapitre 66-20	66	99	76	78	63	67	73	86	81	73	57
	Chapitre 66-20	72	101	79	78	64	68	74	87	84	73	58
AP	66-20-60	-	-	-	33	34	39	40	48	49	64	56
	66-20-60	-	-	-	33	35	40	40	48	52	64	57
CP	66-20-60	-	-	-	8	18	29	8	48	49	46	35
	66-20-60	-	-	-	8	19	30	37	49	52	46	35
AP	66-20-90	77	76	45	50	12	26	30	26	30	22	30
	66-20-90	82	78	47	50	13	26	30	26	30	22	30
CP	66-20-90	54	84	58	54	29	20	21	31	29	24	21
	66-20-90	59	86	60	54	29	20	21	31	29	24	21

* euros 2005, déflaté indice des prix

Données PLF
 Données Budget voté

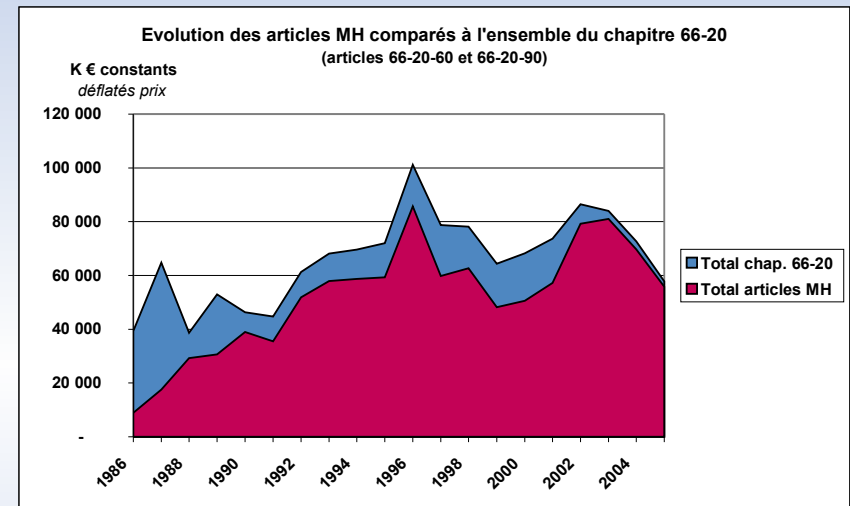
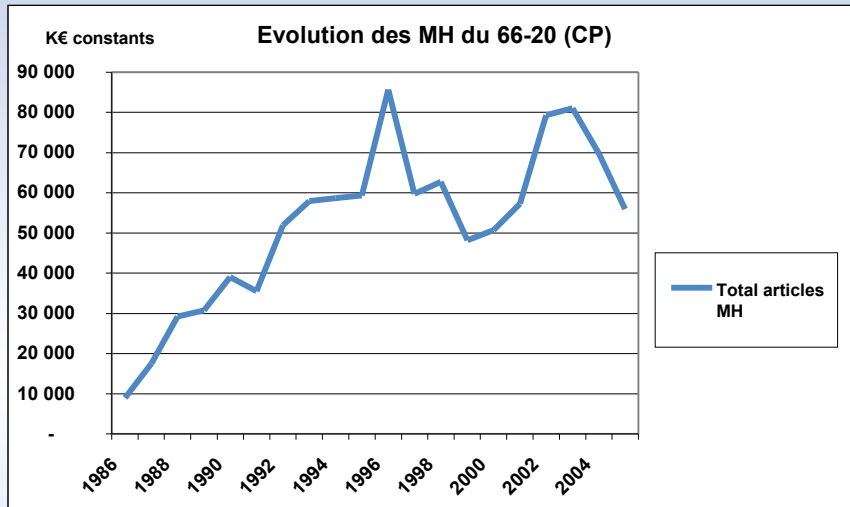
TITRE VI – ensemble des subventions d’investissement du Ministère



- L’ensemble des subventions d’investissement du ministère (titre VI) connaît des cycles très prononcés jusqu’en 1997, et plus accusés en valeurs constantes
- Ces cycles, beaucoup plus évidents que pour le titre V, s’expliquent par des opérations importantes et notamment vers des établissements publics, le Louvre dans les années 80 et la BNF dans les premières années 90
- Depuis 1997, les subventions diminuent lentement

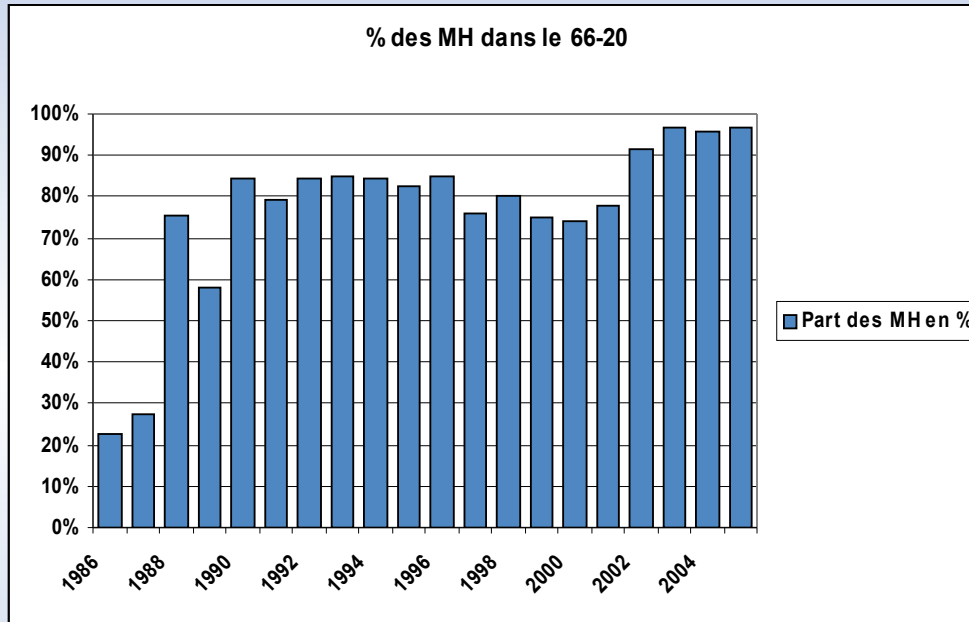
TITRE VI – Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions d'investissement MH)

Les Monuments Historiques du titre VI



- Les crédits MH (consolidés) du Titre VI sont pratiquement multipliés par 6 sur la période
- Ils diminuent depuis 2003
- Les évolutions du chapitre 66-20 et des articles MH sont similaires : c'est normal, ils en forment l'essentiel

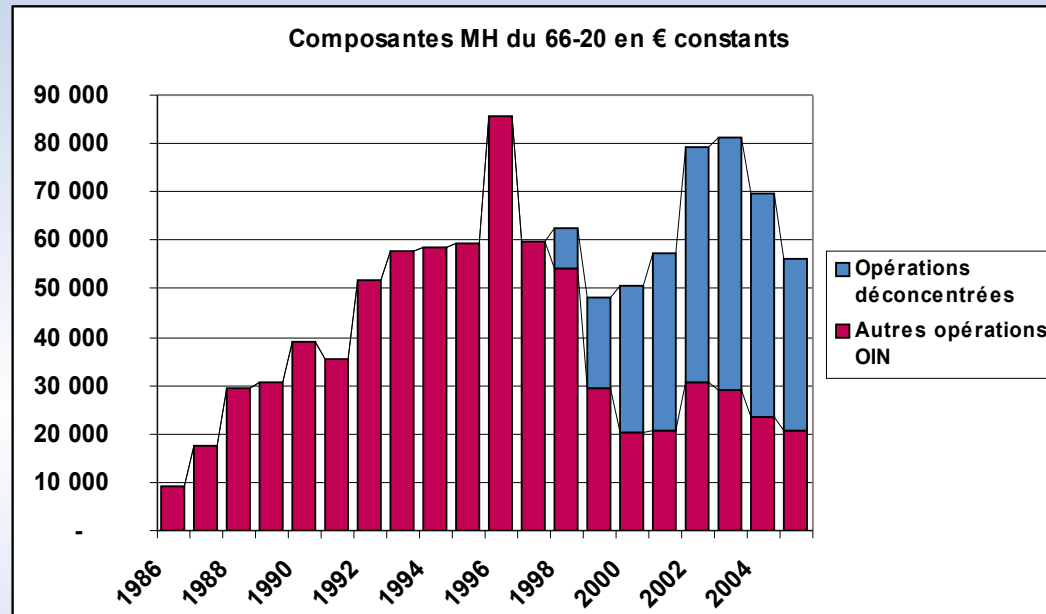
TITRE VI – Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions d'investissement MH)



- **Excepté le début de la période où ils ne représentaient qu'entre 20 et 30% du chapitre, les MH représentent une partie prépondérante du patrimoine monumental (de 70 à 95%)**

TITRE VI – Articles 66-20-60 et 66-20-90 (subventions d'investissement MH)

□ Les subventions d'investissement MH par composantes



- Après une progression continue jusqu'en 1996, les CP en subventions des MH « Autres opérations OIN » amorcent une décroissance
- En réalité, ces crédits sont transférés dans les opérations déconcentrées qui voient leur part devenir prépondérante dans les crédits MH dès 2000
- Au total, les crédits MH du 66-20, bien que fluctuants, se maintiennent à un niveau nettement supérieur à celui du début de période

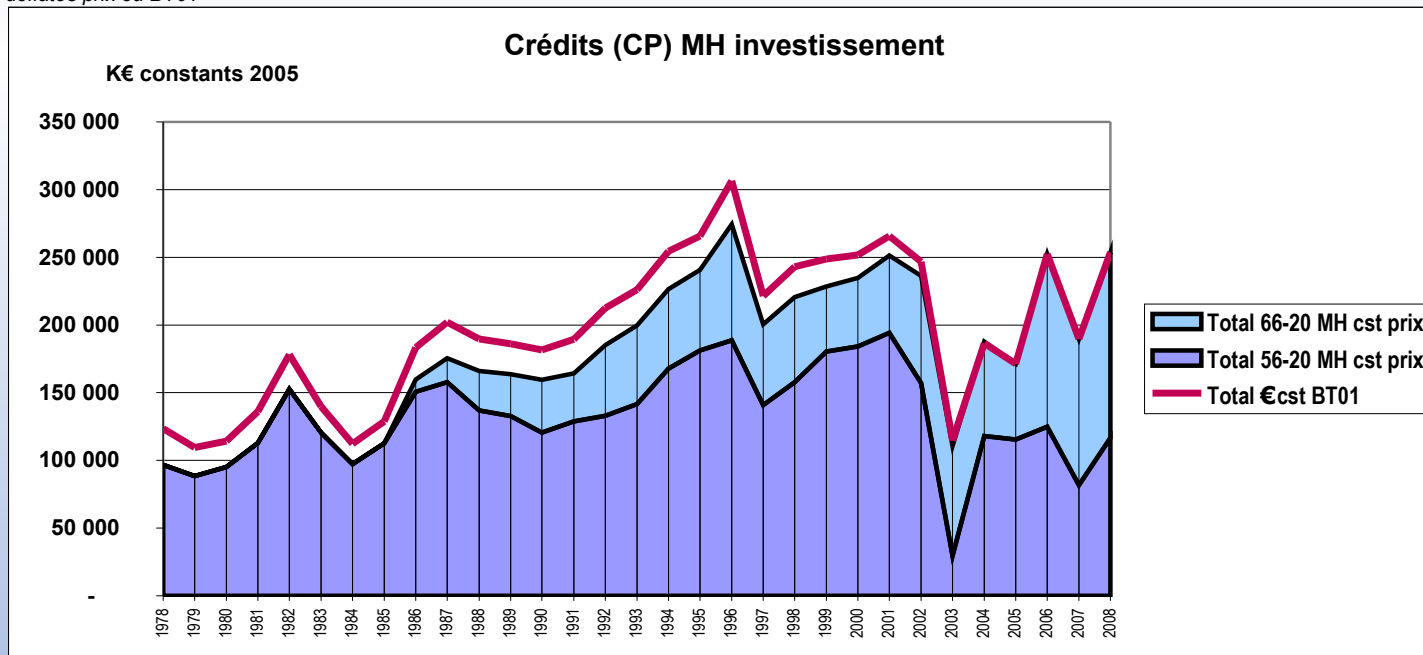
Prise en compte des données récentes investissement

(Chapitres 56-20 et 66-20 ou équivalents dans la LOLF)

- Les évolutions des chapitres 56-20 (Monuments appartenant à l'État) et 66-20 (subventions) sont contrastées. Rappelons qu'ils sont constitués à 95/97% de dépenses MH
- Le chapitre 66-20 comprend la part prépondérante des investissements MH depuis 2006
- Les crédits d'investissement se sont situés entre 200 et 250 M€ sur l'ensemble de la période 1993-2008, avec trois années (récentes) très faibles : 2003 (110M€), 2005 (171M€) et 2007 (189M€)
- 2006 a bénéficié des apports de la privatisation des autoroutes

K€ constants*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total 56-20 MH cst prix	180 359	184 199	194 077	157 094	29 499	117 938	115 417	124 740	81 690	116 620
Total 66-20 MH cst prix	48 226	50 699	57 249	79 331	81 063	69 766	55 965	127 840	107 930	137 120
Total investissement	228 586	234 897	251 325	236 425	110 561	187 704	171 382	252 580	189 620	253 740
total déflaté BT01	278 333	277 039	287 391	262 026	119 078	190 123	171 382	252 580	189 620	253 740

* €2005 déflatés prix ou BT01

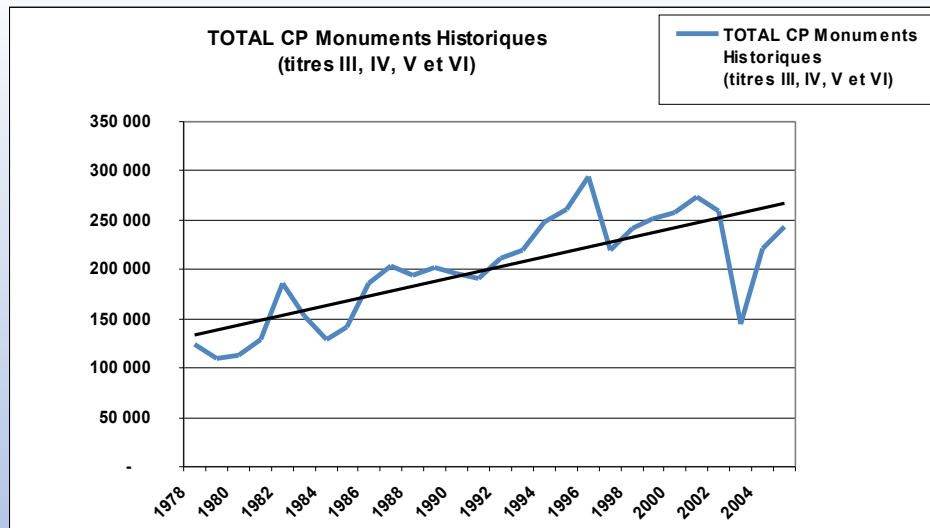


Evolution de l'ensemble des CP Monuments Historiques (par article des 4 titres)

Les données en millions d'euros constants*

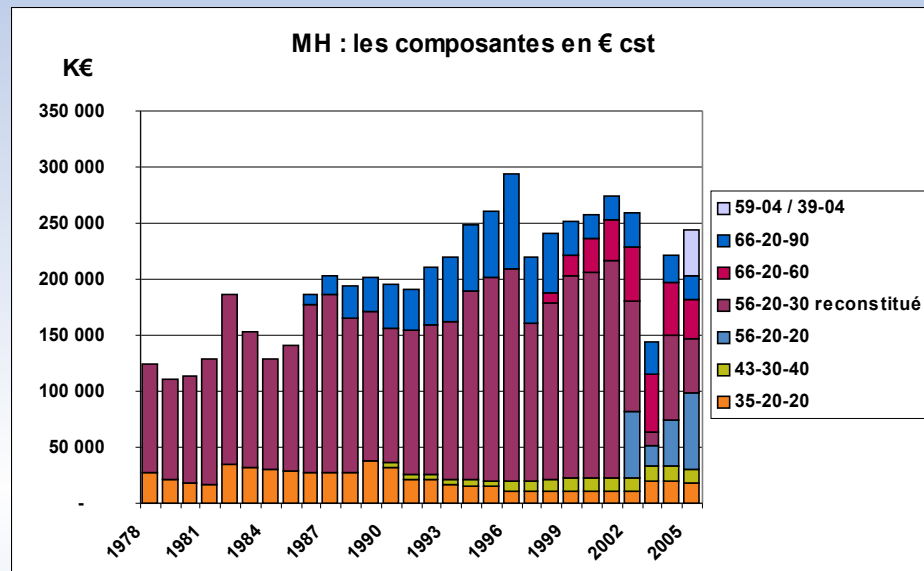
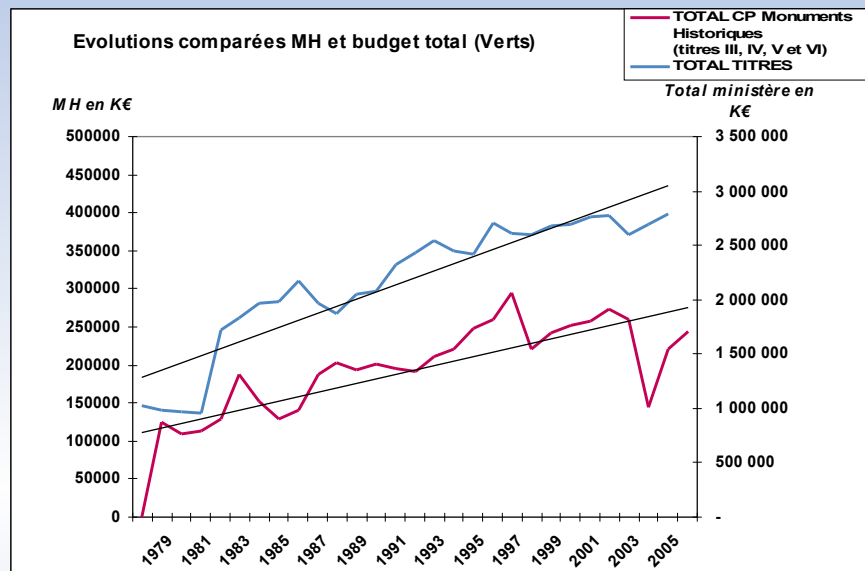
* euros 2005, déflaté indice des prix

Données CP en K € constants 2005, verts	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
35-20-20 Patrimoine monumental et bâtiments affectés à la DAPA ou autres ministères	15 082	11 035	10 901	10 826	10 772	10 928	10 914	11 129	19 688	19 271	18 424
43-30-40 Entretien des Monuments Historiques n'appartenant pas à l'Etat	4 999	8 919	8 811	10 121	11 776	11 579	11 390	11 729	13 796	13 505	12 566
56-20-20 Patrimoine monumental : opérations déconcentrées								59 691	18 650	41 061	67 427
56-20-30 Monuments historiques appartenant à l'Etat (56-20-50) et n'appartenant pas à l'Etat (56-20-60)	181 206	188 694	140 802	157 885	180 359	184 199	194 077	97 403	10 848	76 877	47 990
66-20-60 Patrimoine monumental: opérations déconcentrées	-	-	-	8 430	18 735	30 314	36 649	48 734	51 861	46 255	35 203
66-20-90 Patrimoine monumental: autres OIN	59 369	85 697	59 793	54 277	29 492	20 385	20 600	30 597	29 202	23 511	20 762
<i>Transferts 59-04 et 39-04</i>											41 483
TOTAL CP Monuments Historiques	260 655	294 344	220 307	241 539	251 133	257 405	273 630	259 283	144 046	220 479	243 855



- L'évolution des CP Monuments Historiques est erratique, notamment à partir de 1996
- Le total des CP MH a pratiquement atteint 300 M€ (constants 2005) en 1996, triplant ainsi par rapport au début de la période
- La tendance semble se situer autour de 200-250 M€
- Au final, les crédits ont doublé entre 1978 et 2005

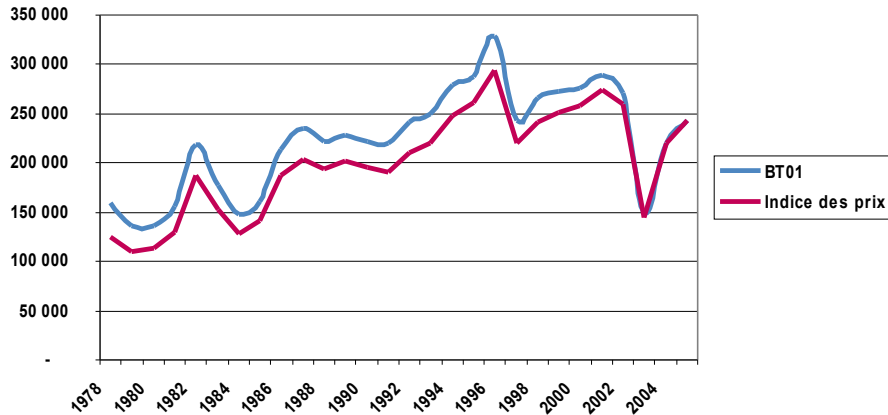
Évolution de l'ensemble des CP Monuments Historiques (par article des 4 titres)



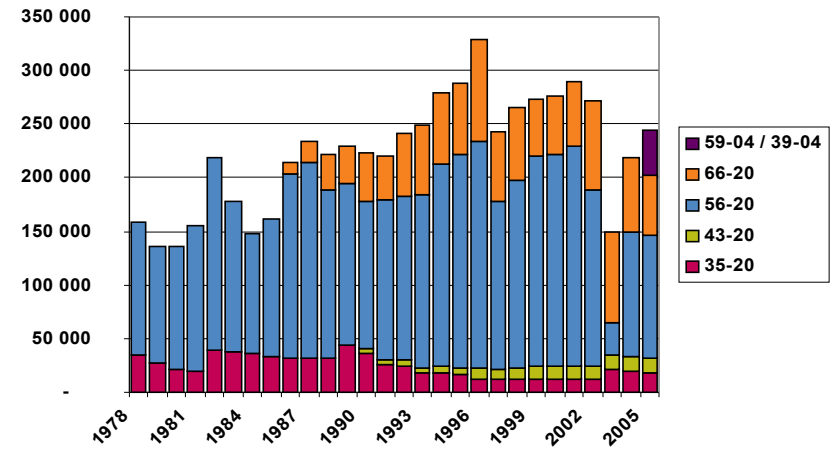
- L'évolution des crédits MH est moins forte que celle de l'ensemble des CP du ministère (graphique de gauche)
- Le graphique de droite présente l'évolution des composantes des MH : son interprétation est délicate avant 1997 du fait des modifications de nomenclature ; elle l'est également après, du fait de transferts dans les opérations déconcentrées; en effet, ces dernières, représentées dans les articles 56-20-20 et 66-20-60, ne distinguent plus les MH appartenant à l'Etat et ceux n'appartenant pas à l'Etat
- On remarque néanmoins que les opérations déconcentrées rassemblent à partir de 2001 la moitié des crédits MH
- Au total, les CP MH sont stabilisés autour de 250 M€

Évolution de l'ensemble des CP Monuments Historiques (par article des 4 titres) effets déflateurs comparés de l'indice des prix et du BT01

Evolution comparée du total CP MH en € constants 2005:
BT01 et indice des prix

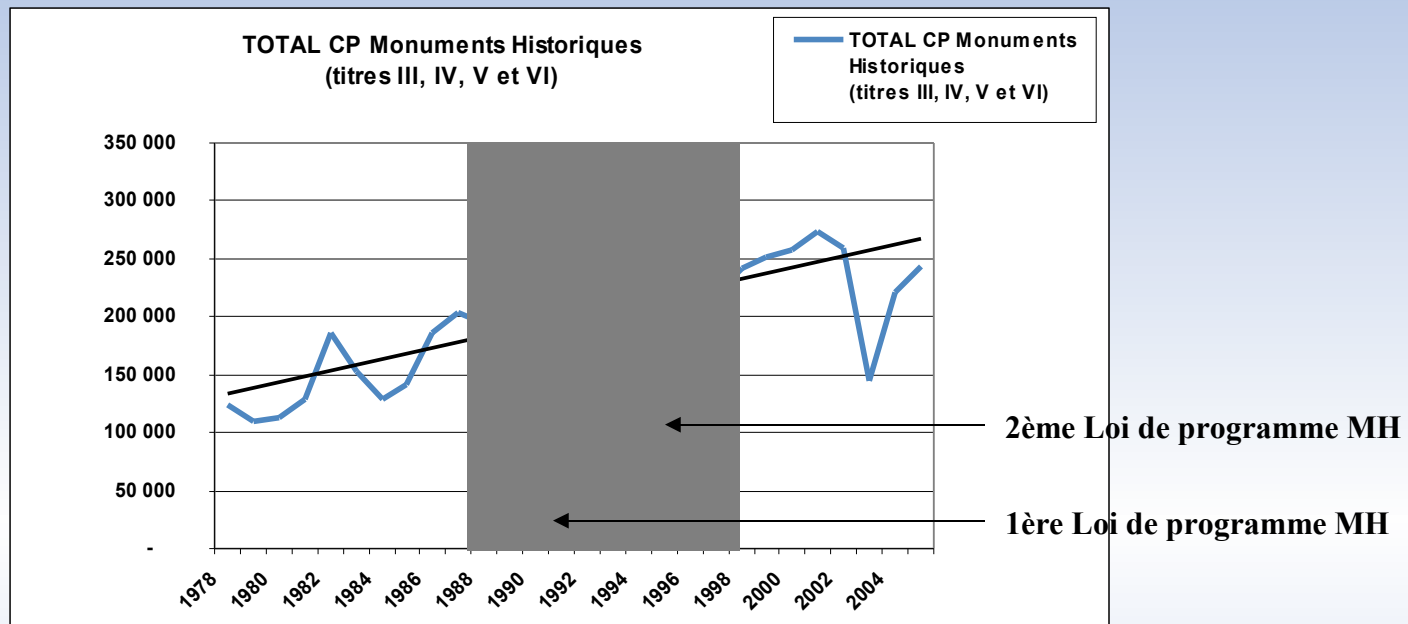


MH: les composantes en € constants (BT01)



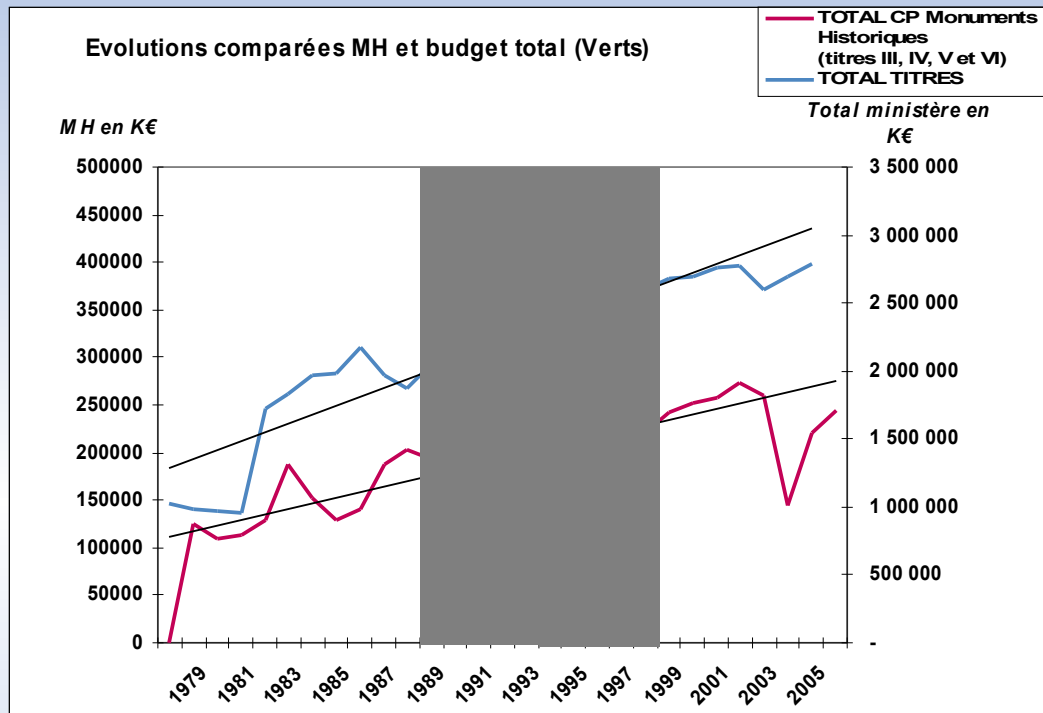
- Les évolutions des crédits MH avec l'indice BT01 ou l'indice des prix à la consommation (graphique de gauche) sont similaires
- L'indice BT01 donne, jusqu'au milieu des années 90, des données supérieures de 20 à 25 M€ à celles de l'indice des prix à la consommation
- L'évolution avec l'indice BT01, si elle semble plus marquée dans ses oscillations, est moins forte au final
- L'évolution des différentes composantes (graphique de droite) répond aux mêmes remarques; on notera toutefois qu'avec cet indice, les crédits MH dépassent une fois le seuil des 300 M€ en 1996

Les lois de programme et les CP MH



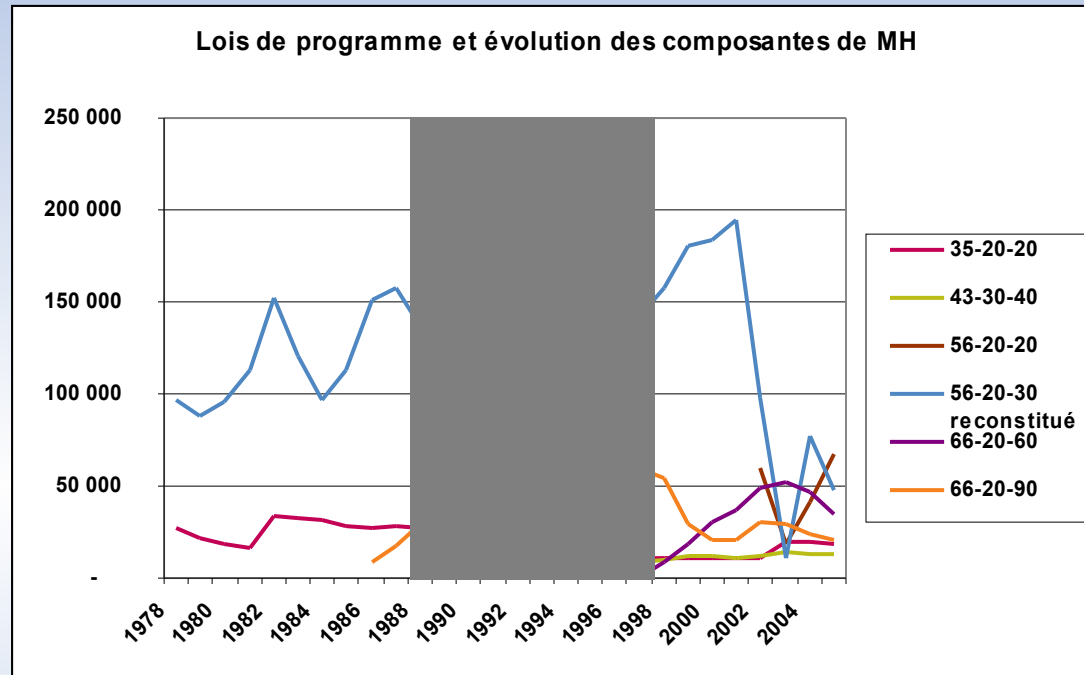
- Les crédits présentés ci-dessus sont le total des crédits de paiement votés (pas nécessairement consommés) pour les MH
- Deux lois de programme des MH ont été mises en place durant notre période :
 - la première, de 1988 à 1993
 - la seconde, de 1993 à 1998
- La première loi montre une certaine stagnation des crédits MH
- La seconde loi correspond à une forte augmentation des crédits jusqu'en 1996, de l'ordre de 75 millions d'€ supplémentaires ; puis à une chute les deux dernières années, à un niveau qui reste cependant supérieur à celui de la période précédente. Cette chute s'explique par de forts abattements d'AP en 1996 qui ont eu une incidence directe sur l'ouverture des CP.

Les lois de programme : CP MH et budget du ministère



- Si l'on compare les évolutions MH et l'ensemble du budget de la Culture au regard des lois de programme, il apparaît que :
 - la première loi n'a pas fait profiter les MH de l'augmentation forte des crédits de la Culture
 - la seconde loi, a contrario, permet une augmentation forte des crédits MH quand l'évolution de ceux de la Culture est beaucoup moins sensible

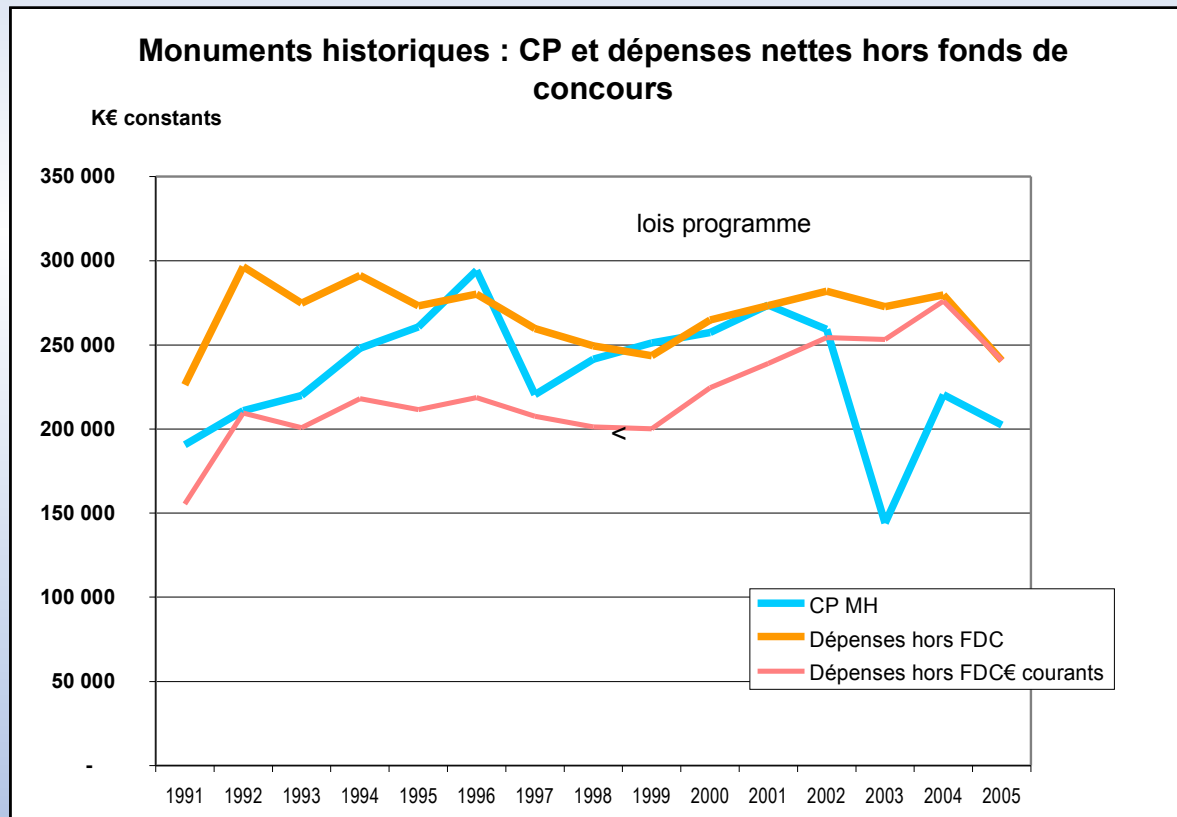
Les lois de programme par composante MH



- Si l'on compare les évolutions des composantes des MH au regard des lois de programme, il apparaît que :
 - les subventions de l'article 66-20-90 ont fortement augmenté pendant les 2 lois de programme, avant qu'elles ne diminuent tout aussi fortement par transfert vers le 66-20-60, les opérations déconcentrées (dont la courbe croît de manière inversement proportionnelle)
 - les crédits du 56-20-30 profitent de la seconde loi de programme

Les lois de programme : CP et dépenses nettes

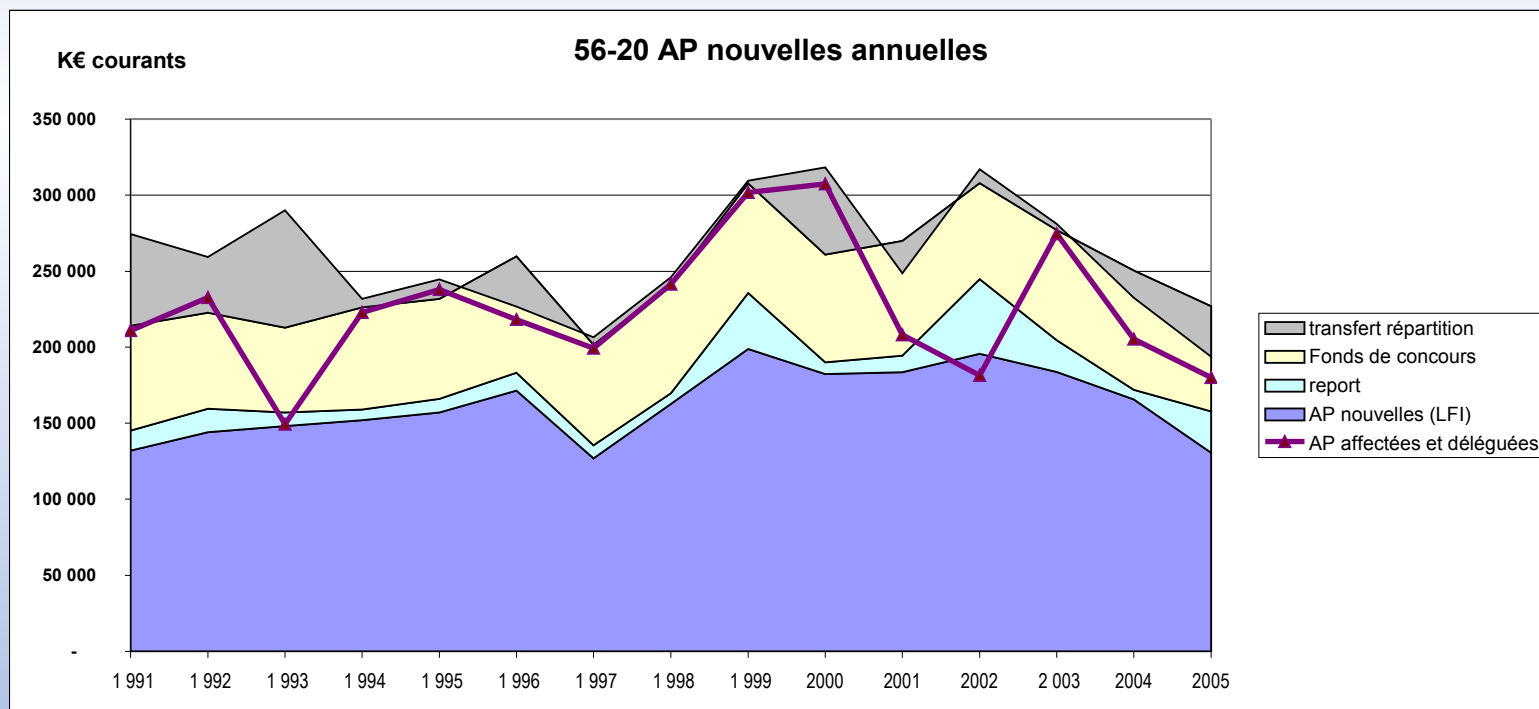
- La comparaison entre les CP annuels de l'ensemble MH et les dépenses nettes hors fonds de concours montre :
 - Une plus grande stabilité des dépenses par rapport aux mouvements des LFI
 - Les lois programme n'ont pas influencé significativement le niveau des dépenses réelles
 - Les dépenses se sont maintenues en moyenne autour de 275 M€ sur toute la période



Effet AP/CP : le chapitre 56-20 Patrimoine monumental

- Les réalisations, c'est-à-dire les dépenses réelles, ne sont publiées qu'au niveau du chapitre. Or les MH représentent entre 95% et 97% du chapitre 56-20. Les réalisations du 56-20 peuvent donc exprimer l'évolution des dépenses MH.
- On constate que les fonds de concours, comme les ajustements annuels, restent assez constants depuis 1994 et ne viennent pas perturber l'évolution. Les AP déléguées au niveau des DRAC ne correspondent pas forcément à des affectations dans l'année.
- En euros constants (2005), le niveau moyen des AP nouvelles est de 200M€. La baisse de 2004 et 2005 est donc assez sensible mais le stock d'AP anciennes est évalué en fin de période à environ 500M€.

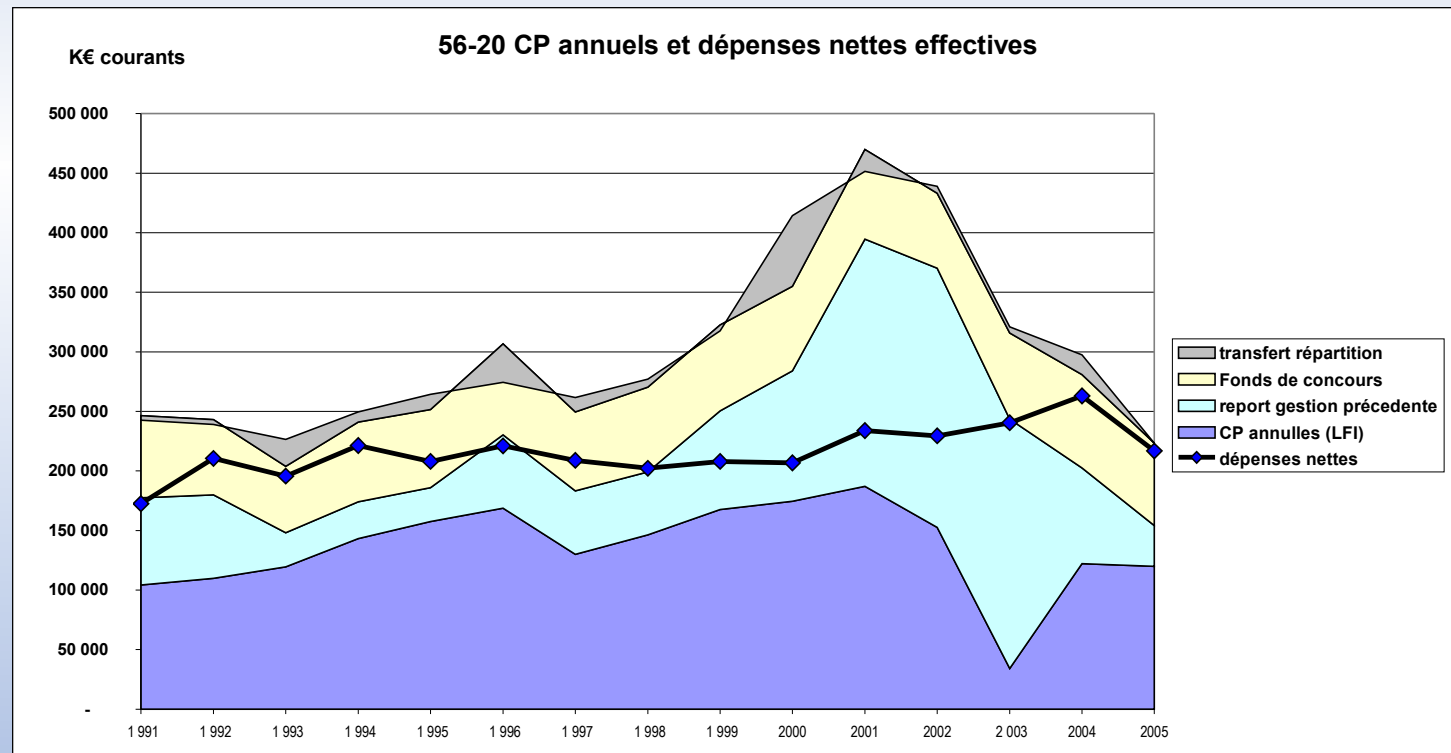
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
AP nouvelles (LFI)															
M€ courants	132,1	144,1	148,1	152,0	157,1	171,5	126,9	162,6	198,8	182,4	183,6	195,7	183,7	165,7	130,6
M€ constants 2005	192,4	204,0	202,9	203,1	202,9	219,6	158,8	201,5	242,0	215,1	209,9	216,8	197,9	167,8	130,6



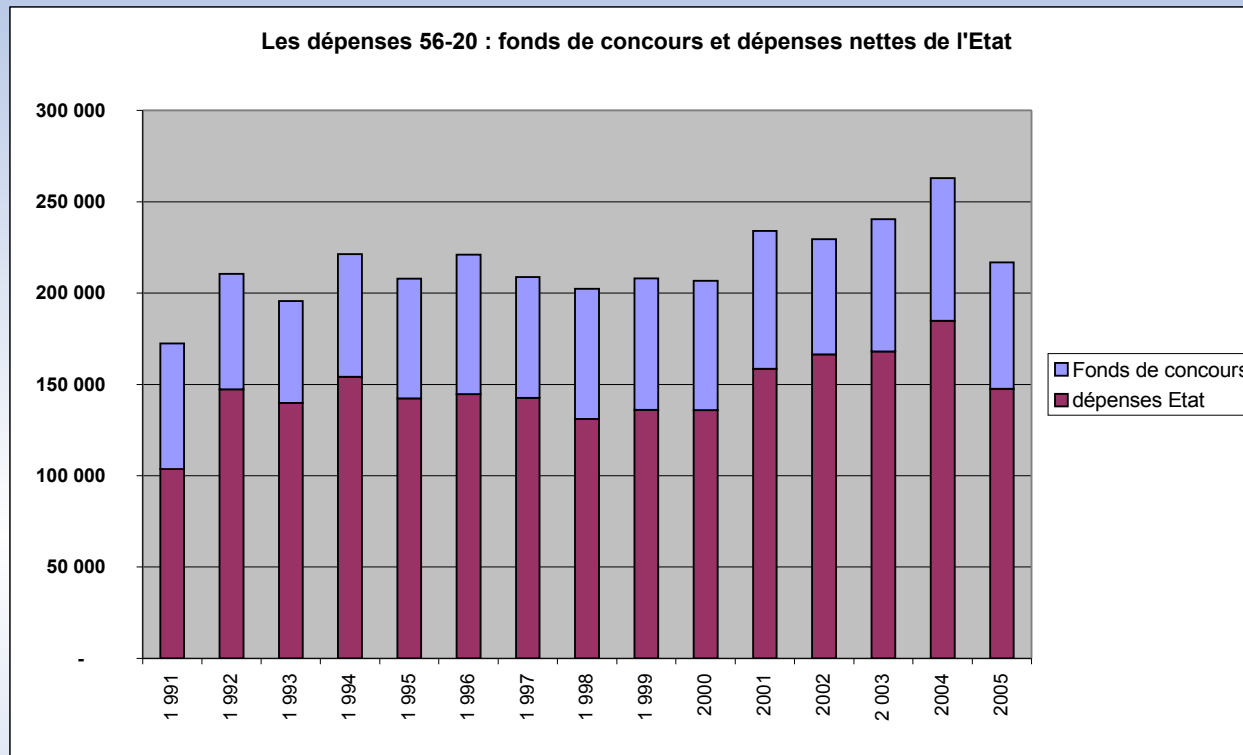
Effet AP/CP : le chapitre 56-20 Patrimoine monumental

- Le haut niveau d'engagement (AP affectées et déléguées) de 1999 et 2000 entraîne un gonflement des CP disponibles (LFI +reports) 2001 et 2002. Puis les montants des engagements baissent fortement en 2001 et 2002. Pourtant, les dépenses continuent encore sur leur lancée jusqu'en 2004. Ce n'est qu'en 2005 que le contre-coup se fait ressentir au niveau des réalisations.
- En valeur constantes 2005, le niveau moyen des dépenses nettes se situe à 260 M€. Le niveau de consommation des crédits est très différent des inscriptions en LFI qui n'on jamais dépassé 190M€, car il prend en compte les fonds de concours et les reports

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses nettes															
M€ courants	172,5	210,4	195,6	221,3	207,9	221,1	208,8	202,3	208,0	206,8	233,9	229,5	240,4	263,0	216,7
M€ constants 2005	251,2	298,0	267,9	295,6	268,5	283,1	261,1	250,6	253,3	243,9	267,5	254,3	258,9	266,4	216,7

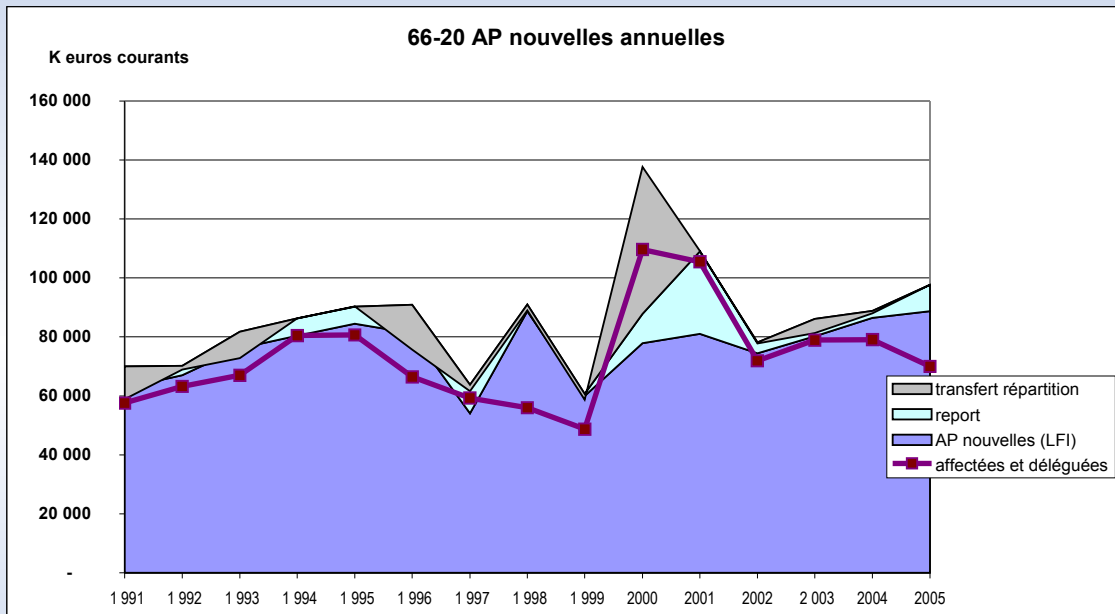


Effet AP/CP : Rôle des fonds de concours pour le chapitre 56-20



- S'agissant de dépenses dont l'État est maître d'ouvrage, le niveau des dépenses du chapitre 56-20 comprend des fonds de concours en provenance de divers opérateurs et notamment des collectivités locales
- Déduction faite des fonds de concours, le montant des dépenses financées par l'État ne dépasse jamais les 190 M€ pour le 56-20 alors que le niveau des dépenses a pu atteindre 260 M€. Avec la LOLF, progressivement, les fonds de concours ne seront plus pris en compte, seul l'effort de l'État sera alors retracé dans ses comptes
- L'analyse future des dépenses MH devra tenir compte de ce phénomène

Effet AP/CP : le chapitre 66-20 Patrimoine Monumental

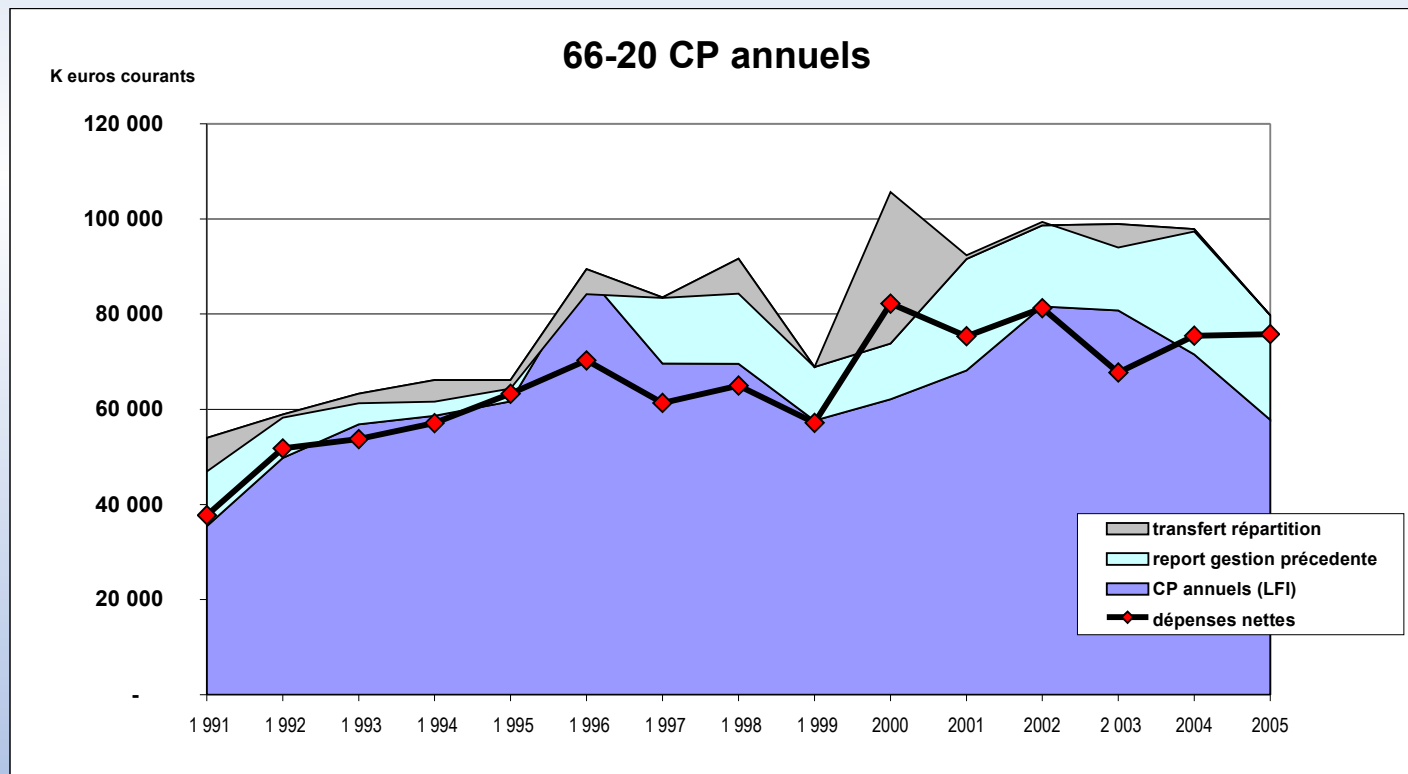


- Le phénomène du chapitre 56-20 se reproduit avec le chapitre 66-20, mais avec moins d'ampleur
- La « pointe d'AP » de 2000 fait l'objet d'engagements assez rapides
- Les reports sont donc moins spectaculaires
- Les CP « épousent » plus vite des engagements
- Les dépenses suivent

Effet AP/CP : le chapitre 66-20 Patrimoine Monumental

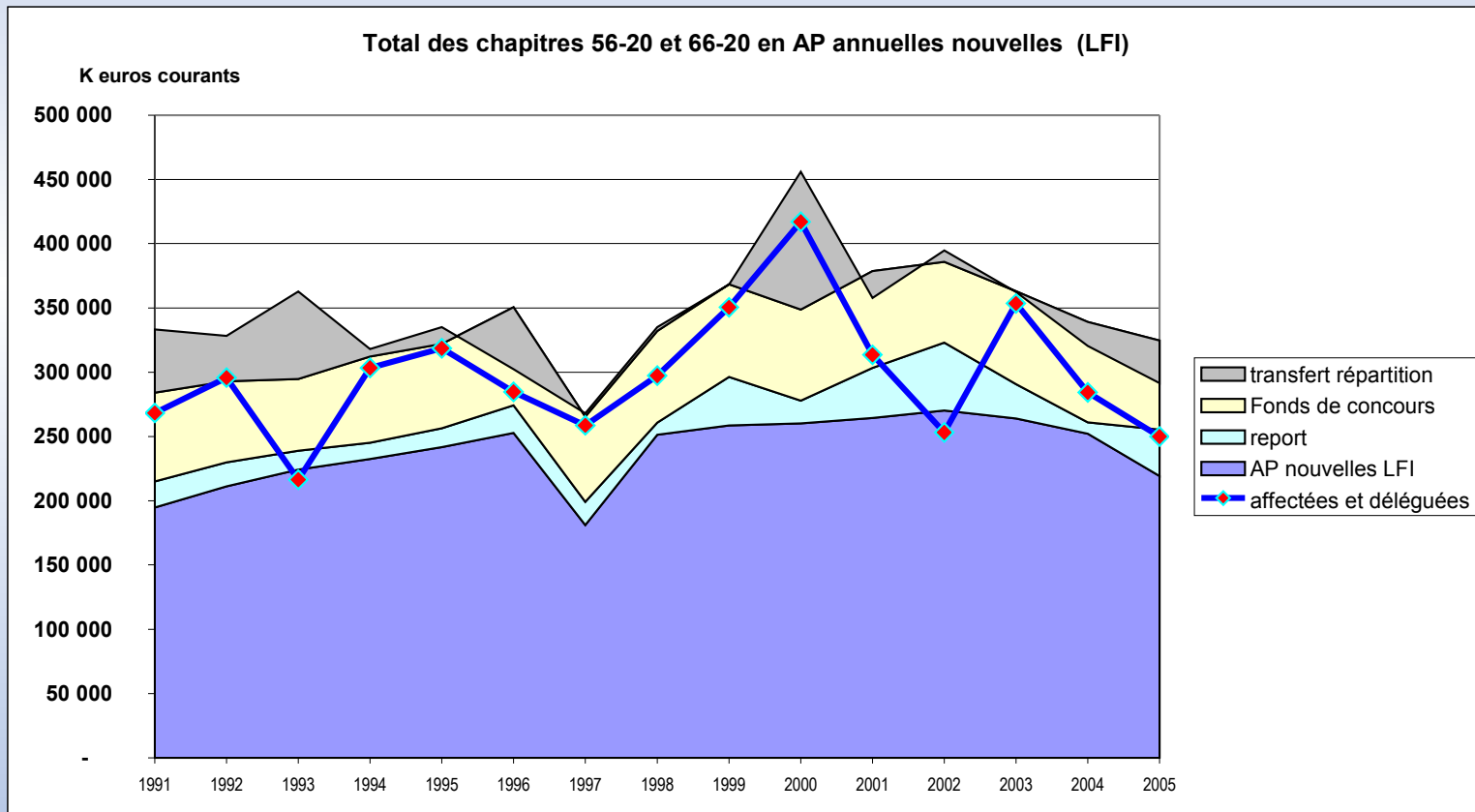
- Les reports sont moins spectaculaires que pour le chapitre 56-20. Les dépenses suivent plus vite les CP. Cependant, à partir de 1999, les mouvements sont assez chaotiques. Comme ce chapitre n'a pas de fonds de concours, puisque c'est l'État qui intervient au contraire pour d'autres agents, il est tributaire de leurs décisions.
- En valeurs constantes, le niveau moyen des dépenses est de 78M€

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CP annuels (LFI)															
M€ courants	35,5	49,8	56,8	58,6	61,7	88,3	69,6	69,6	57,6	62,1	68,1	81,6	80,8	71,5	57,8
Dépenses nettes															
M€ courants	37,7	51,8	53,8	57,1	63,2	70,3	61,3	65,0	57,1	82,2	75,3	81,2	67,7	75,4	75,8
M€ constants	54,9	73,3	73,6	76,3	81,7	90,0	76,7	80,5	69,6	97,0	86,2	90,0	73,0	76,4	75,8



Total des chapitres 56-20 et 66-20 Patrimoine Monumental : les AP

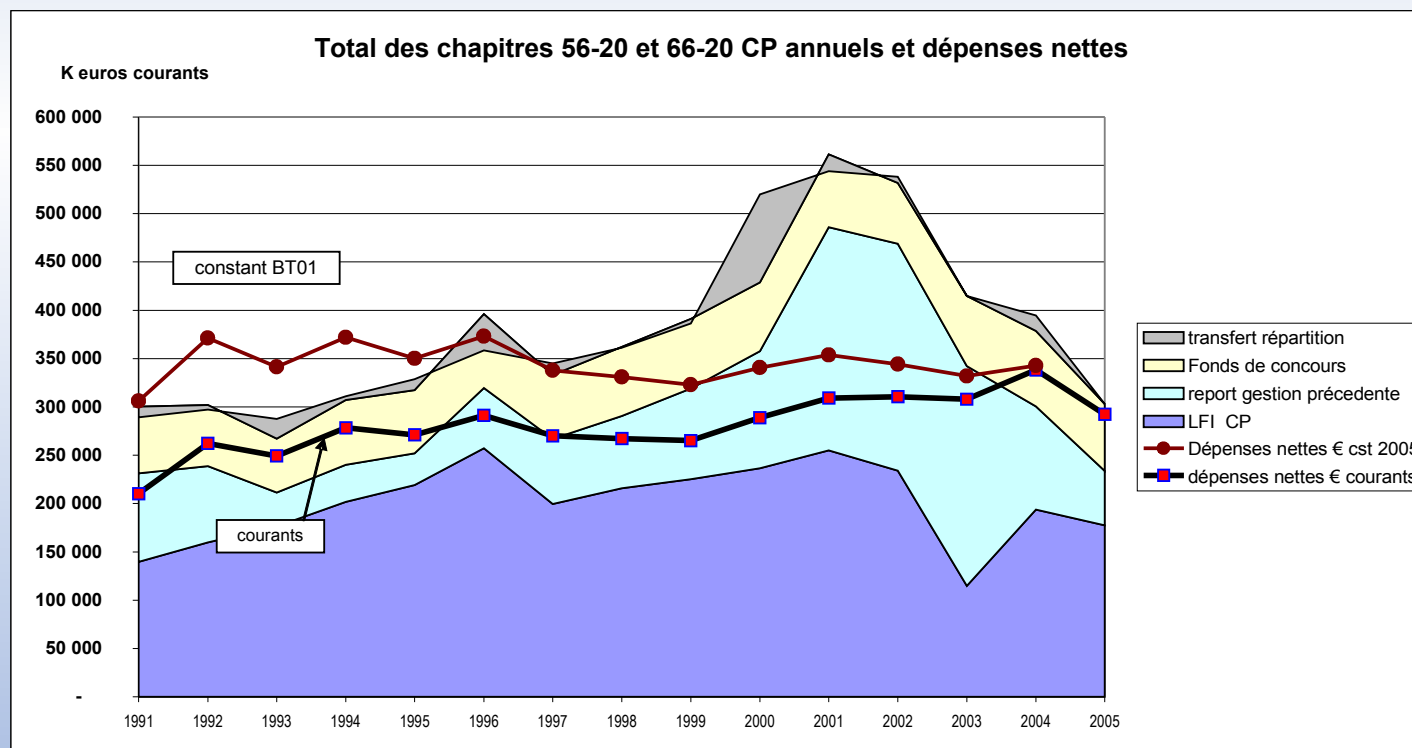
- Au total, le chapitre 66-20, moins erratique, arrive à lisser en partie l'évolution des crédits des deux chapitres. Mais le chapitre 56-20 étant en masse supérieur, c'est lui qui imprime l'évolution globale.
- En général, les AP nouvelles sont sensiblement de l'ordre de grandeur des opérations terminées. Il est clair que leur niveau est destiné à conserver un niveau de stock constant voire croissant, sauf certaines années comme 1997 et 2004-2005.
- En 2000, les AP ouvertes disponibles ont atteint un sommet à plus de 450 M€



Total de l'investissement, les chapitres 56-20 et 66-20 du Patrimoine Monumental : les CP et les dépenses effectives jusqu'en 2005

- L'augmentation des crédits liée à la tempête de 1999 et la difficulté de les consommer rapidement expliquent le gonflement des CP disponibles : ils dépassent 500M€ en 2001. En revanche, la baisse des CP de 2003, conséquence d'arbitrages internes au ministère, va se répercuter en 2005.
- Les inscriptions en LFI sont erratiques mais le niveau des dépenses est plus régulier. Il a atteint plus de 370M€ en 1994 et 1996 en valeurs constantes (calculé avec l'indice du coût BT01), mais en moyenne il se situe à 344 M€.
- Avec des fonds de concours de l'ordre de 70M€ par an (avant 2004 car depuis 2005, ils diminuent), l'effort de l'État s'élève à 270 M€.

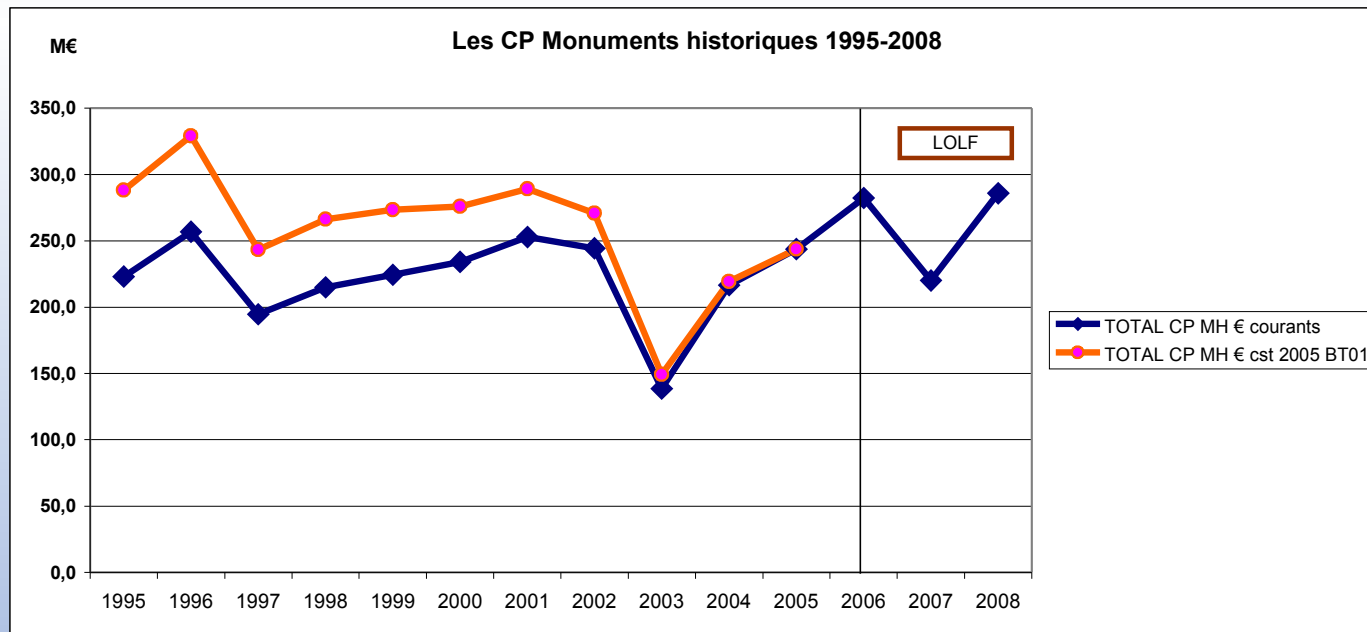
	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2000	2001	2002	2 003	2004	2005
Crédits disponibles															
M€ courants	289,4	297,2	287,7	311,1	328,7	358,5	345,1	361,3	386,4	519,9	543,9	538,3	414,9	394,8	303,1
M€ constants	421,4	420,7	394,1	415,6	424,5	459,0	431,5	447,6	470,5	613,2	622,0	596,6	446,9	399,9	303,1
Dépenses nettes															
M€ courants	210,2	262,2	249,4	278,4	271,1	291,3	270,1	267,2	265,2	289,0	309,3	310,7	308,1	338,4	292,5
M€ constants	306,1	371,3	341,5	371,9	350,2	373,1	337,8	331,1	322,9	340,8	353,6	344,3	331,9	342,8	292,5



Le total du périmètre MH en CP jusqu'en 2008

- L'ouverture des CP dans le périmètre MH peut être suivie avec la LOLF car les articles ont pu être identifiés dans la nouvelle nomenclature avec l'aide des services de la DAPA
- Si les données courantes sont cohérentes, la série en euros constants est en valeur 2005 (BT01) jusqu'à cette année là, puis en valeur courante ensuite afin de ne pas compliquer l'interprétation
- Globalement, les crédits ont connu une remontée en 2006 puis une chute en 2007 (non compte tenu des apports du CMN). Le projet de Budget 2008 prévoit un retour au niveau de 2006

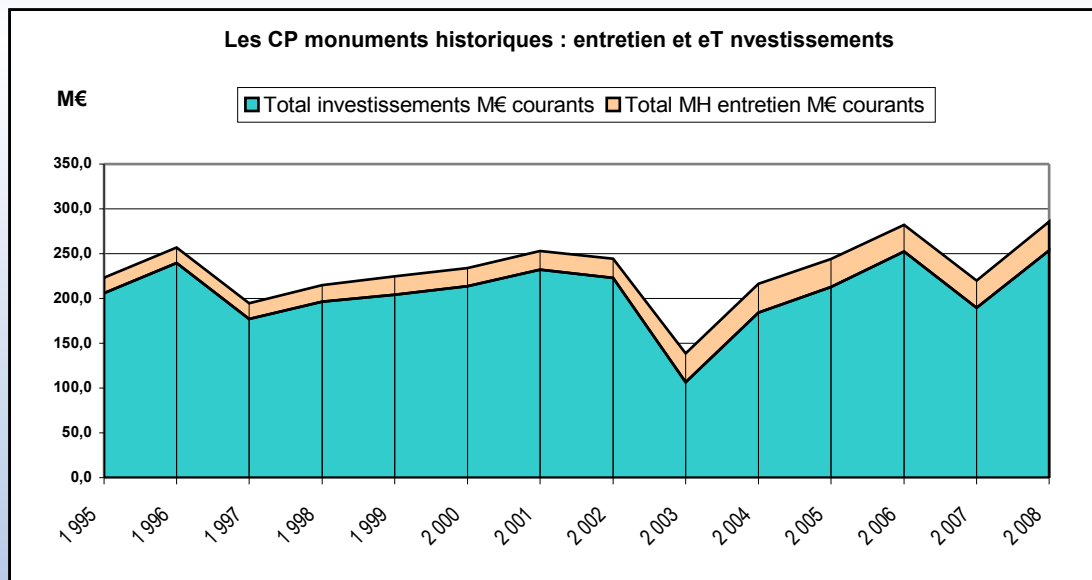
CP ouverts	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total 35-20-20 € courants	12,9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,9	10,1	10,5	18,9	18,9	18,4	17,1	17,9	18,8
43-30-40 € courants	4,3	7,8	7,8	9,0	10,5	10,5	10,5	11,1	13,3	13,3	12,6	12,6	12,6	13,3
Total CP 56-20 MH € courants	155,1	164,7	124,4	140,5	161,3	167,5	179,4	148,1	28,4	115,9	115,4	124,7	81,7	116,6
Total CP 66-20 € courants	50,8	74,8	52,8	55,8	43,1	46,1	52,9	74,8	77,9	68,5	56,0	127,8	107,9	137,1
59-04 et 39-04											41,5			
TOTAL CP MH € courants	223,1	256,9	194,7	214,9	224,5	234,1	252,9	244,4	138,5	216,6	243,9	282,3	220,1	285,8
TOTAL CP MH €cst 2005 BT01	288,1	329,0	243,4	266,3	273,4	276,0	289,2	270,8	149,2	219,4	243,9			



La part des investissements dans les CP Monuments historiques

- L'essentiel des CP monuments historiques concerne les dépenses d'investissement
- Elles dépassent rarement 250M€, sauf en 2006 et 2008 grâce aux apports de ressources du CMN

TOTAL CP Monuments Historiques	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total articles MH € courants	223,1	256,9	194,7	214,9	224,5	234,1	252,9	244,4	138,5	216,6	243,9	282,3	220,1	285,8
Total articles MH € constants	260,7	294,3	220,3	241,5	251,1	257,4	273,6	259,3	144,0	220,5	243,9	0,0	0,0	0,0
Total MH entretien M€ courants	17,2	17,4	17,4	18,6	20,2	20,5	20,6	21,5	32,2	32,2	31,0	29,7	30,5	32,1
Total MH entretien M€ constants	20,1	20,0	19,7	20,9	22,5	22,5	22,3	22,9	33,5	32,8	31,0	0,0	0,0	0,0
Total investissements M€ courants	205,9	239,5	177,2	196,3	204,4	213,6	232,3	222,8	106,3	184,4	212,9	252,6	189,6	253,7
Total investissements M€ constants	240,6	274,4	200,6	220,6	228,6	234,9	251,3	236,4	110,6	187,7	212,9			



Le poids des monuments historiques dans l'ensemble des CP des chapitres 56-20 et 66-20

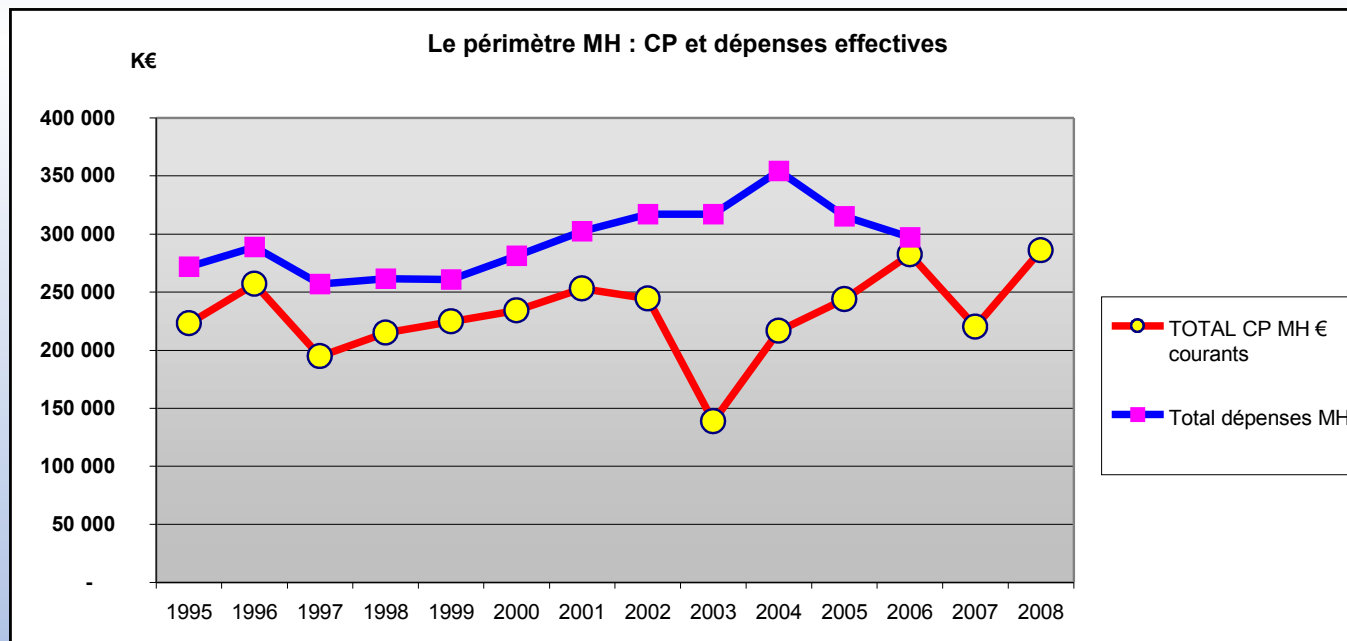
- Avec la LOLF, pour la première fois en 2006, il est possible de déterminer le niveau des dépenses du périmètre MH
- Pour les années antérieures, les dépenses ne sont connues qu'au niveau du chapitre comme on l'a vu
- La solution proposée est de raisonner par étapes :
 - Dans un premier temps, on évalue pour chaque année le poids des articles MH dans les chapitres 56-20 et 66-20
 - Le pourcentage obtenu est compris entre 90 et 97%
 - Dans un second temps (page suivante), on appliquera ce pourcentage aux dépenses des chapitres afin d'obtenir une bonne approximation des dépenses MH
 - En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (entretien), on admet que CP=dépenses

Total chapitres 56-20 et 66-20	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total investissements M€ courants	219,2	257,0	199,7	215,9	225,2	236,6	255,1	234,1	114,9	193,6	219,1			
Chap 5620	157,5	168,7	130,1	146,3	167,6	174,5	187,0	152,5	34,1	122,1	119,8			
Chap 6620	61,7	88,3	69,6	69,6	57,6	62,1	68,1	81,6	80,8	71,5	57,8			
transferts 59.04 et 39.04											41,5			
% MH inv / chap inv	94%	93%	89%	91%	91%	90%	91%	95%	93%	95%	97%			
Chapitres Invest. pondéré	205,9	239,5	177,2	196,3	204,4	213,6	232,3	222,8	106,3	184,4	212,9	252,6	189,6	253,7

CP et dépenses monuments historiques

- Les dépenses MH, par le jeu des reports et des apports des fonds de concours, ont toujours été supérieures aux crédits ouverts
- L'effondrement des crédits en 2003 ne s'est traduit par une baisse des dépenses qu'à partir de 2005
- En 2006, pour la première fois, les dépenses ne sont pas supérieures aux CP
- La baisse des crédits de 2007 pourrait laisser craindre une contraction des dépenses en 2009, mais l'injection des ressources en provenance du Centre des Monuments Nationaux a modifié la donne (voir page suivante)

Dépenses MH M€ courants	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fonctionnement	17,2	17,4	17,4	18,6	20,2	20,5	20,6	21,5	32,2	32,2	31,0	29,7
Investissement chap.initials	271,1	291,3	270,1	267,2	265,2	289,0	309,3	310,7	308,1	338,4	292,5	267,4
Investissements MH	254,7	271,4	239,8	243,0	240,6	260,9	281,6	295,7	285,1	322,3	284,2	267,4
Total dépenses MH	271,9	288,9	257,2	261,6	260,8	281,3	302,3	317,2	317,3	354,5	315,2	297,1

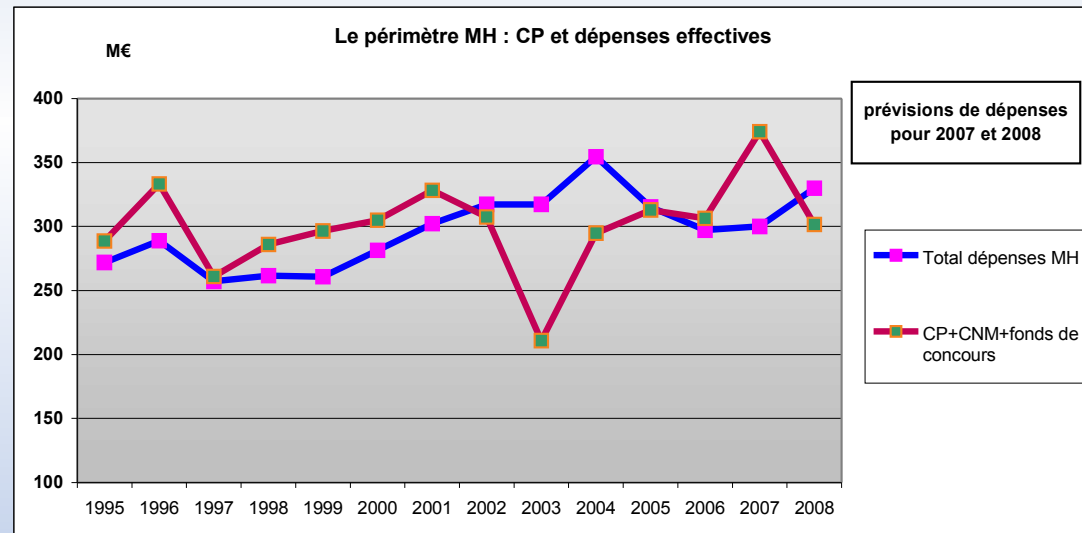


CP et dépenses monuments historiques : l'influence d'une recette extra-budgétaire, le rôle du CMN

CP ouverts	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total 35-20-20 € courants	12,9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,9	10,1	10,5	18,9	18,9	18,4	17,1	17,9	18,8
43-30-40 € courants	4,3	7,8	7,8	9,0	10,5	10,5	10,5	11,1	13,3	13,3	12,6	12,6	12,6	13,3
Total CP 56-20 MH € courants	155,1	164,7	124,4	140,5	161,3	167,5	179,4	148,1	28,4	115,9	115,4	124,7	81,7	116,6
Total CP 66-20 € courants	50,8	74,8	52,8	55,8	43,1	46,1	52,9	74,8	77,9	68,5	56,0	127,8	107,9	137,1
Fonds de concours CNM	65,7	76,3	66,2	71,2	72,0	70,9	75,4	63,0	72,4	78,2	69,1	24,2	14,0	15,9
TOTAL CP MH € courants	223,1	256,9	194,7	214,9	224,5	234,1	252,9	244,4	138,5	216,6	243,9	282,3	220,1	285,8
Total avec FDC et CMN	288,8	333,2	260,9	286,1	296,5	305,0	328,3	307,3	210,9	294,8	312,9	306,4	374,1	301,6

Comprend 70M€ de la CMN
Re-budgétisation de la taxe affectée

- Les données financières des années 2000-2005 avaient été perturbées par les conséquences de la tempête de 1999; Les données 2006-2008 le sont d'abord par l'introduction de la LOLF et d'autre part du fait d'un mode de budgétisation nouveau.
- En 2006, le niveau des CP a été alimenté par une partie du produit de la privatisation des autoroutes, et les budgets 2007 et 2008 par les ressources en provenance du Centre des Monuments nationaux : hors budget en 2007 (140M€ au titre de 2006 et 2007) et dans le budget en 2008 (70M€)
- Afin de saisir dans le temps les effets de ces mouvements, on les a rapproché des « CP + fonds de concours » des années passées et sans prendre les autres mouvements (reports notamment)
- Cette fois, les dépenses sont inférieures aux crédits jusqu'en 2002, puis supérieures après la chute des CP de 2003. Ils atteignent un sommet en 2004 puis décroissent pour s'établir à 300 M€ en 2006.
- Les prévisions pour 2007 et 2008 s'inspirent des évolutions passées : la relative faiblesse des crédits 2004-2006 expliquera une stagnation vraisemblable au cours de 2007. Une remontée est possible en 2008 et 2009 du fait de l'injection des crédits CMN en 2007.



Quelques conclusions

- **L'évaluation et le suivi de l'action de l'État en faveur des monuments historiques sont délicats à mener :**
 - **sur le long terme, les nomenclatures changent, mais aussi le champ à prendre en compte (par exemple l'intégration des budgets civils dans le patrimoine monumental); enfin, l'inflation et les ruptures monétaires obscurcissent les données;**
 - **le suivi des crédits d'investissement en AP/CP, le jeu des reports surtout dans l'ancien système budgétaire, les apports extérieurs (fonds de concours), déconnectent les décisions budgétaires des dépenses effectives; le rapport Labrusse de 2002 a montré qu'il existait alors des AP résiduelles vieilles de plus de 10 ans, et le plus récent rapport Kert indique que les opérations s'échelonnent sur environ 5 ans.**
- **Au niveau statistique, il a néanmoins été possible de réunir les données budgétaires et financières et de dresser un tableau des dépenses de restauration des monuments historiques sur près de 30 ans. On ne reviendra pas sur les enseignements qui sont dans le corps du rapport sauf pour indiquer une lente progression des crédits et des dépenses en valeurs constantes. Progression moindre que celle de l'ensemble du budget de la culture mais sensible. Aujourd'hui, les dépenses oscillent entre 300 et 350M€, ce qui correspond à un effort de l'État entre 250 et 300M€.**
- **Pour les années récentes, les à-coups consécutifs à la tempête de 1999 ne sont pas encore résorbés : les mouvements brusques de CP d'une année sur l'autre se répercutent dans les chantiers sur plusieurs années. Ils peuvent expliquer l'incompréhension des professionnels qui n'ont plus de visibilité à moyen terme.**
- **La LOLF apportent déjà des améliorations dans la présentation des ouvertures budgétaires, des crédits hors budget, et il est à espérer que de nouvelles précisions soient apportées prochainement.**